

Guide du salon : option insertion publicitaire

Format	Tarif HT
Page entière H 200 x L 145 mm	200 €
1/2 page H 100 x L 145 mm	160 €

Restauration

Repas	15 € HT
--------------	----------------

étant précisé que 2 repas sont inclus dans les tarifs de location des stands.

SOLLICITE les subventions pouvant être obtenues par EPN pour l'organisation de cette manifestation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer tout document afférent à l'organisation de cette manifestation.

☞ **DESIGNE** les 3 représentants titulaires et 3 suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat du bassin versant des quatre rivières (SBV 4R) tel que ci-après :

3 titulaires :

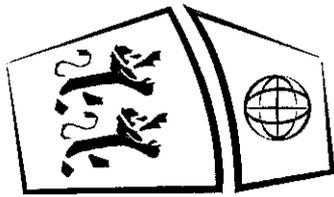
Mme Danièle VIBOUD (Croth)
M. Jean-Pierre GATINES (Garennnes sur Eure)
Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly sur Eure)

3 suppléants

M. Noel DUFLOS (Croth)
M. Gilbert LETENEUR (Garennnes sur Eure)
M. Jean-François VERDIER (Marcilly sur Eure)

☞ **DESIGNE** les 14 représentants d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Avre (SMAVA) tel que ci-après :

Monsieur Michel COCHON	Vice-président EPN
Monsieur Jacky FRANCHET	ACON
Monsieur Mickaël CARTRY	ACON
Monsieur Alain PICHOT	COURDEMANCHE
Monsieur Armand SCHINDLER	COURDEMANCHE
Monsieur Michel CADIEU	ILLIERS L'EVEQUE
Monsieur Vianney DE LA BOULAYE	ILLIERS L'EVEQUE
Madame Julie DESPLAT-VERWAERDE	MARCILLY-SUR-EURE
Monsieur Jean-François VERDIER	MARCILLY-SUR-EURE
Madame Florence FOUREAU	MESNIL-SUR-L'ESTREE
Monsieur Patrick BRIERE	MUZY
Madame Annette SEMAILLE	MUZY
Monsieur Francis GAUTIER	SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE
Monsieur David BUNEL	SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE
DU 20 FÉVRIER 2018

Les membres du Conseil communautaire, convoqués par lettre en date du 14 février 2018, se sont réunis dans la dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président. Après l'appel nominal auquel procède, Monsieur Joël CLOMENIL, secrétaire de séance, le Conseil Communautaire :

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger; Mme AUGER Stéphanie; Mme BAUGE Agnès; M BAZIRE Guy; Mme BEAUVILLARD Karène; M BEHAR Claude; Mme BOCAGE Sophie; M BOREGGIO Sylvain; M BOUILLIE Jean-Luc; M BROCHOT Bernard; M CAILLEUX Jean-Michel; M CAMOIN Emmanuel; Mme CANEL Françoise; M CASTEL Patrick; M CHAPLAIS Robert; M CINTRAT Jean-Luc; M COCHON Michel; M COLLEU Etienne; M CONFAIS Max; Mme COULONG Rosine; Mme COURSIN Marie-Martine; Mme DELAVIGNE Nadine; M DERRAR Mohamed; M DESSAINT Didier; M DOSSANG Guy; M DULONDEL Michel; M ETTAZAOUI Driss; M EUDIER Moïse; M FAUCHET Gérard; M GILLES Hervé; M GROIZELEAU Bruno; Mme HAGUET VOLCKAERT Florence; M HAMEL Raynald; M HEBERT Dominique; M HOUSSAIS Anthony; M HUBERT Xavier; M JENNAT Daniel; M KELLO Philippe; M LEBLOND Jean; M LEFRAND Guy; Mme LEMEILLEUR Monica; Mme LEMONNE Christine; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Françoise; M MABIRE Arnaud; M MAILLARD Jean-Marie; M MANÉ Abdoulaye; Mme MARAGLIANO Francine; M MARQUAIS Raynal; M MASSON Serge; M MOLINA Michel; M MORILLON Marc; M NOGARÈDE Alain; M PATTYN Patrick; M PAVON Jean-Pierre; M PERRIN Marc; M PICHOS Jean-Pierre; M PRIEZ Rémi; M RANGER Michel; Mme REVEL Ketty; M ROYOUX Claude; Mme SAMSON Michelle; M SAULNIER Robin; M SENKEWITCH Georges; M SILIGHINI Gérard; M WATEL Patrik; M WILMART Marceau; M ALORY Christophe; Mme BANDELIER Lysiane; M BONBONY Jean-Claude; M BOUTIN Jacques; M CLOMENIL Joël; M DUTREMEE Serge; M HEROUARD Jean-Paul; Mme LEBARBIER Stéphanie; Mme LEON Patricia; M LEPINTEUR Ollivier; M NOEL Gilbert; Mme PECQUEUX Delphine; M POUCHIN Jacques; Mme ROUVEIX Michèle; Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur COUTARD Joël suppléant(e) de Madame BENARD Catherine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame DHENIN Christine suppléant(e) de Monsieur MOREL Jean-Pierre, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Mme DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de M SIMON Stéphane; Madame DUPONT Martine suppléant(e) de Monsieur ALLANO Jean-Claude.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Ludovic BOURRELLIER a donné pouvoir à Monsieur Guy Lefrand, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Mohamed Derrar, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Monsieur Gérard Silighini, Monsieur Daniel DOUARD a donné pouvoir à Monsieur Sylvain Boreggio, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Madame Lysiane Bandelier, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Madame Françoise Luvini,

Monsieur François GANTIER a donné pouvoir à Madame Agnès Bauge, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Séverine Gipson a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Gérard Fauchet, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre Pavon, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Francine Maragliano, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Madame Patricia Leon, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc Bouillie, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss Ettazaoui, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Karène Beauvillard, Monsieur Pascal VINE a donné pouvoir à Monsieur Ollivier Lepinteur.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CISSEY Raymond, Monsieur DE LANGHE Christian, Monsieur GAUTIER Francis, Monsieur GHZALALE Fouade, Monsieur HERVIEU Joël, Monsieur JAMES Jean-Claude, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame MARTIN Françoise, Monsieur ROUSSEL Cédric, Monsieur VEYRI Timour, Madame VILAIN Mireille.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie d'avoir procédé à l'appel, M. Clomenil. J'en profite, puisque vous faites partie des nouveaux délégués, pour saluer l'arrivée de 13 nouveaux élus parmi nous : un représentant de chacune des 12 nouvelles communes ainsi qu'un élu supplémentaire pour La Couture Boussey, qui compte désormais deux élus. Ce n'est pas parce que vous êtes premier vice-président, M. Boreggio, je vous le confirme.

Nous vous souhaitons donc, mes chers collègues, la bienvenue dans cette noble assemblée, nous espérons que vous y prendrez beaucoup de plaisir.

Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 19 décembre 2017

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 19 décembre 2017 que vous avez dû recevoir par mail ainsi qu'avec le dossier de ce présent conseil.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Non. Nous pouvons considérer qu'il est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance en date du 19 décembre 2017

Je vous demande, mes chers collègues, de bien prendre acte de la réception des comptes rendus du Bureau communautaire des 19 décembre 2017 et 23 janvier 2018 qui normalement vous ont été envoyés avec le présent dossier.

1 - Composition du Bureau communautaire - Augmentation du nombre de conseillers communautaires membres du Bureau - Modification de la délibération 2 du 9 janvier 2017

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la première délibération appelle une augmentation du nombre de conseillers communautaires membres du Bureau.

Vous le savez, lorsque nous avons créé notre nouvelle Agglomération au 1^{er} janvier 2017, nous avons dû fixer, comme la loi nous y oblige, le nombre de conseillers membres de ce Bureau. Pourquoi les conseillers doivent-ils être membres du Bureau ?

Parce que seuls les conseillers qui sont membres du Bureau peuvent recevoir une délégation du Président. Je vous propose, dans la mesure où nous avons de nouvelles compétences en vue ou arrivées, d'acter 4 nouveaux conseillers communautaires à la composition de notre Bureau communautaire actuel qui, je vous le rappelle, compte aujourd'hui 18 membres (le Président, 15 vice-présidents et 2 conseillers communautaires). Cela nous amènerait à avoir 15 vice-présidents – ce qui reste évidemment inchangé – et 6 membres du Bureau. Il ne s'agit pas aujourd'hui de donner des délégations à quatre personnes supplémentaires mais, vous l'avez vu, dans la délibération suivante je vous proposerai d'accepter la délégation d'un conseiller communautaire délégué à la Petite Enfance, une nouvelle compétence qui nous occupe beaucoup alors même que le vice-président en charge de ce secteur doit également s'occuper de l'Enfance Jeunesse et notamment du transfert de cette compétence. Nous en avons longuement parlé lors de la conférence des maires il y a quelques jours. Je vous propose donc d'acter cette nouvelle composition du Bureau qui nous permettra en tant que de besoin d'accueillir de nouveaux conseillers communautaires délégués.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-MAINTIENT à 15 le nombre de Vice-présidents d'Évreux Portes de Normandie et FIXE à 6 le nombre de conseillers communautaires membres du Bureau communautaire.

2 - Bureau communautaire d'Évreux Portes de Normandie - Augmentation du nombre de conseillers communautaires membres du Bureau – Élection

M. Guy LEFRAND

Puisque vous avez accepté qu'il y ait des conseillers communautaires membres du Bureau, je vous propose aujourd'hui de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire délégué, que je voudrais déléguer à la Petite Enfance. J'ai reçu la candidature de Mme Delphine PECQUEUX, qui était conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et qui a fait la preuve depuis quatre ans maintenant qu'elle s'occupe de ce sujet de ses nombreuses compétences. En accord avec M. Claude ROYOUX, je vous propose cette candidature. Nous allons devoir voter à bulletins secrets. J'en suis désolé, mais la loi l'impose, et nous avons l'habitude de respecter la loi. C'est pour cela que vous avez de jolis petits papiers blancs devant vous, comme vous deviez vous en douter. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Je vous propose donc de voter. Pardon. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

De quelle commune Mme Pecqueux est-elle ?

M. Guy LEFRAND

Évreux.

M. Gérard SILIGHINI

Mon Dieu !

M. Guy LEFRAND

Ne connaissez-vous pas les conseillers municipaux d'Évreux ?

M. Gérard SILIGHINI

Pas tous apparemment.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes trop discrète, Mme Pecqueux.

M. Gérard SILIGHINI

Oui, effectivement.

M. Guy LEFRAND

Mme Pecqueux est depuis quatre ans conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et elle a fait un énorme travail; elle est justement en permanence dans les structures. Je vous rappelle que ceux qui ont un pouvoir peuvent voter deux fois, et même doivent voter deux fois, quel que soit ce que vous décidez de voter. [M. Lefrand procède à l'appel des conseillers communautaires afin que ces derniers déposent leur bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.]. M. le premier vice-président, je vais vous laisser dépouiller. Comptez tous les deux. S'il y a des scrutateurs qui veulent venir vérifier, je vous invite à venir le faire. Je vous propose que nous les laissions travailler pendant que nous avançons sur le dossier suivant. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous donne le résultat du vote du dossier n°2.

104 votants ; 11 bulletins blancs ; 93 bulletins à Mme Delphine PECQUEUX.

Mme Delphine PECQUEUX est donc notre nouvelle conseillère communautaire membre du Bureau. Je vous remercie, mes chers collègues, de votre confiance.

Le Conseil communautaire :

-PROCÈDE à l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire et **DÉSIGNE** Mme Delphine PECQUEUX, membre du Bureau communautaire.

Le résultat de l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire est le suivant :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées)	104
Nombre de bulletins blancs	11
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	93
Majorité absolue	47

PRÉNOM ET NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Delphine PECQUEUX	93	Quatre-vingt treize

3 - Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie – Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie. Dans le cadre de la prise de compétence de l'Eau, EPN a sollicité son adhésion au Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie pour le compte de six communes qui en étaient précédemment membres : Courdemanche, Illiers l'Évêque, Marcilly-sur-Eure, Mesnil-sur-l'Estrée, Saint Germain-sur-Avre et Saint Laurent des Bois. Le syndicat va donc devenir un syndicat mixte. La procédure d'approbation de notre adhésion est en cours et EPN doit désigner ses représentants afin que le comité syndical d'installation puisse se tenir. Il faut désigner 9 titulaires et 6 suppléants. Je vous propose, mes chers collègues, après en avoir parlé aux maires concernés, de reprendre les élus actuels des six communes concernées, un EPCI à fiscalité propre tel que le nôtre pouvant désigner des conseillers municipaux non conseillers communautaires. Si vous êtes d'accord, je vous proposerai de désigner :

- comme titulaires : M. Rémi BUISSON (Courdemanche), M. Jean-Michel HIDOUVILLE (Illiers l'Évêque), Mme Evelyne AULARD (Illiers l'Évêque), M. Jacques BOUTIN (Mesnil-sur-l'Estrée), M. René DAMAZ (Marcilly-sur-Eure), M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure), M. Francis GAUTIER et M. Alain MAILLIER (Saint Germain-sur-Avre), M. Philippe VAN DER HEYDEN (Saint Laurent des Bois);

- comme suppléants : M. Georges MALASSIS (Courdemanche), M. Michel CADIEU (Illiers l'Évêque), Philippe ESNAULT (Mesnil-sur-l'Estrée), M. Guy BOURDONNAY (Marcilly-sur-Eure), Mme Martine CATINAT (Saint Germain-sur-Avre) et Mme Anne-Marie LE GALLO (Saint Laurent des Bois).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Nous ne sommes pas obligés de voter à bulletins secrets, donc vous n'êtes pas obligé d'écrire tous les noms à la main. S'il n'y a pas d'autres candidatures, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-DÉSIGNE les 9 Délégués titulaires et 6 délégués suppléants ci-après en qualité de représentants d'EPN au sein du Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie, sous réserve de l'adoption à venir des statuts et de la publication de l'arrêté préfectoral subséquent :

COURDEMANCHE :

M. Rémy BUISSON - titulaire

M. Georges MALASSIS – suppléant

ILLIERS L'EVEQUE :

M. HIDOUVILLE Jean-Michel – titulaire

Mme Eveline AULARD – titulaire

M. Michel CADIEU - suppléant

MESNIL SUR L'ESTREE :

M. Jacques BOUTIN - titulaire

M. Philippe ESNAULT – suppléant

MARCILLY SUR EURE :

M. René DAMAZ - titulaire

M. Jean-François VERDIER - titulaire

M. Guy BOURDONNAY – suppléant

SAINT GERMAIN SUR AVRE :

M. Francis GAUTIER - titulaire

M. Alain MAILLIER - titulaire

Mme Martine CATINAT – suppléante

SAINT LAURENT DES BOIS :

M. Philippe VAN DER HEYDEN – titulaire

Mme Anne-Marie LE GALLO - suppléante

4 - Syndicat intercommunal de la Rivière d'Eure 2ème section (SIRE 2) – Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante appelle la désignation des représentants d'EPN au Syndicat intercommunal de la Rivière d'Eure 2^e section, ce que les initiés appellent le SIRE 2. Dans le cadre de la mise en place de la GEMAPI, EPN remplace les communes de Fontaine-sous-Jouy, Jouy-sur-Eure et Saint Vigor au sein du nouveau syndicat mixte SIRE 2. Il convient donc de désigner les représentants d'EPN, 6 titulaires et 3 suppléants. Il vous est proposé, après discussion avec les maires, de conserver les élus actuellement en place et d'intégrer M. COCHON, vice-président en charge du cycle de l'eau, à la place de M. Bertrand LESAGE de Saint Vigor qui n'a pas souhaité se représenter. Si vous êtes d'accord, nous aurions donc :

- six titulaires : Michel COCHON, Marie Pierre LAMY, Franck LAMBLARDY, Thomas DEHAUMONT, Joël BUCAILLE, Stéphane PETROZ;
- trois suppléants : Philippe AMAR, Michel PHILIPPE et Pierre BAILHACHE.

M. Pouchin.

M. Jacques POUCHIN

Jacques Pouchin, Fontaine-sous-Jouy.

Thomas DEHAUMONT, qui est très chargé en ce moment, souhaite permuter avec Michel PHILIPPE, donc devenir suppléant afin que Michel PHILIPPE soit titulaire.

M. Guy LEFRAND

Nous aurions donc Thomas DEHAUMONT comme suppléant et Michel PHILIPPE comme titulaire. Très bien. Merci. Moyennant cette modification bien enregistrée par les services, je vous propose de mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

-DÉSIGNE les 6 délégués titulaires et 3 suppléants ci-après en qualité de représentants d'EPN au sein du Syndicat intercommunal de la Rivière d'Eure 2ème section, sous réserve de l'adoption des statuts et de la publication de l'arrêté préfectoral subséquent.

6 titulaires

Michel COCHON (Vice-président EPN)

Marie Pierre LAMY (Saint Vigor)

Franck LAMBLARDY (Fontaine sous Jouy)

Michel PHILIPPE (Fontaine sous Jouy)

Joël BUCAILLE (Jouy sur Eure)

Stéphane PETROZ (Jouy sur Eure)

3 suppléants :

Philippe AMAR (Saint Vigor)

Thomas DEHAUMONT (Fontaine sous Jouy)

Pierre BAILHACHE (Jouy sur Eure)

5 - Saint André de l'Eure - Extension de la ZAE de la Croix Prunelle - Conditions et fixation du prix au m² des terrains

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci, M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

La première délibération appelle à fixer le prix de vente pour les terrains de l'extension de la zone d'activité de la Croix Prunelle, qui a été livrée fin 2017 et qui compte 13 lots à bâtir sur 4,7 hectares. Nous vous proposons de retenir un prix de 12 €/m², en fonction du bilan d'aménagement qui a été fait et également parce que les premiers terrains ont été vendus à ce prix-là. Cela nous semble donc être un prix cohérent.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques ? Non. Nous sommes sur des choses classiques.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-FIXE le prix de vente de l'ensemble des parcelles de l'extension de la Zone d'Activités Économiques de la Croix Prunelle 2, située sur la Commune de Saint André de l'Eure, à 12 € H.T. le m².

6 - Commune de La Couture Boussey – 18 chemin de Boussey - Parcelle de terrain bâti d'un bâtiment industriel - Vente du terrain par EPN à Monsieur HOUDENAERT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il concerne la vente par EPN d'un bâtiment industriel situé à La Couture Boussey. L'ex Communauté de Communes de la Porte Normande avait acquis ce bâtiment en décembre 2016. Suite à la fusion, EPN a récupéré la propriété de ce bâtiment. M. HOUDENAERT, propriétaire d'un garage et dirigeant d'une société, a fait savoir qu'il était intéressé pour acquérir ce bien, donc nous vous proposons de lui vendre au prix où il a été acheté, soit 150 K€.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-CÈDE à Monsieur HOUDENAERT (propriétaire d'un garage, et dirigeant de la société L2R CONCEPT SARL) ou toute société qui s'y substituerait, à condition que Monsieur HOUDENAERT en soit le gérant, une parcelle cadastrée section ZC n°12 d'une contenance de 4295m², sise 18 chemin de Boussey à la COUTURE BOUSSEY au prix de 150 000 € HT, les frais de notaire (et les frais de géomètre s'il y a lieu) étant à la charge de l'acquéreur, DÉCIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique de vente et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

7 – Parc d'activité du Long Buisson 3 – Études complémentaires – Avenant à la convention EPN/SHEMA

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme AUGER

Mme Stéphanie AUGER

EPN a confié à la SHEMA un mandat d'études préalables relatif à l'aménagement du parc d'activité du Long Buisson 3 par délibération du 19 décembre 2017. Des dossiers spécifiques sont également requis pour permettre la réalisation de ce projet.

Les échanges intervenus avec l'État sur les volets d'accessibilité routière et de gestion des eaux pluviales sur le secteur d'études démontrent qu'un niveau d'études plus poussé sera nécessaire pour satisfaire aux exigences des autorités administratives compétentes, notamment sur le raccordement à la RN113 et la configuration des bassins versants concernés par le projet, ce qui suppose de réaliser une étude hydraulique.

Il est donc proposé des études complémentaires.

M. Guy LEFRAND

L'État, dans sa grande sagesse, nous demande toujours plus d'études avec toujours moins de financements. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-DÉCIDE, dans le cadre de l'aménagement du Parc d'activités du Long Buisson III, de compléter les études préalables pour monter les dossiers réglementaires (études environnementales et d'accessibilité à la RN 1013) sur les volets d'accessibilité routière et hydraulique pour répondre aux législations en vigueur, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** un avenant au mandat d'études confié à SHEMA selon le marché n° 162100 :

- Portant ainsi l'enveloppe des dépenses à 300 000 € HT,
- Fixant la rémunération du mandataire à 28 460 € HT,
- Permettant au mandataire de payer au nom et pour le compte du mandant ces études complémentaires (qui l'autorise si besoin à préfinancer de ces études)

8 - Partenariat EPN/ pôle de compétitivité Cosmetic Valley 2017-2019 - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Une délibération classique. Il s'agit de la subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité Cosmetic Valley 2017-2019. Le montant est équivalent à celui de l'année dernière. En revanche, cette année, nous vous avons mis, dans la délibération, un bilan des actions 2017, que vous pouvez étudier.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit aussi d'une délibération très classique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-OCTROIE une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley, pour l'année 2018, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

9 - Convention de partenariat CCI Linkhub Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Il s'agit d'une convention de partenariat sur le dossier CCI Linkhub, qui n'appelle aucune contrepartie financière. Nous sommes la seule agglomération à le proposer.

Pour mémoire, nous avons deux pépinières sur notre territoire : la Smart-Up, qui intègre des pépins en lien avec le numérique soit à la CCI, soit à la Base aérienne, et la Bio-pépinière portée par l'Agglomération, où les pépins sont plutôt axés sur la santé et le phytosanitaire. L'idée de la CCI Linkhub Normandie est d'inverser le processus : ce sont des entreprises existantes sur notre territoire qui accueillent un pépin dans leurs locaux.

Ce dispositif présente un double avantage : d'une part, le pépin est immergé au cœur d'une entreprise et peut donc intégrer des savoirs, des connaissances et échanger et, d'autre part, l'entreprise qui n'a pas toujours l'occasion de pouvoir s'ouvrir à de nouvelles activités et de nouveaux objectifs, a en son sein quelqu'un qui apporte éventuellement une certaine ouverture, une certaine nouveauté. Concrètement, le pépin bénéficie d'un bureau dans une structure mais aussi de contacts permanents avec les salariés des entreprises.

Ce réseau s'est diffusé. Il est parti de l'Eure grâce à l'ancien président de la CCI. EPN est tout de suite rentré dans le concept, et nous vous proposons ici une convention visant à optimiser l'accueil des nouvelles start-up dans une stratégie « gagnant-gagnant ». Il s'agit avant tout de pérenniser ces start-up sur notre territoire. C'est bien qu'elles soient dans une entreprise, mais qu'en faisons-nous une fois qu'elles sortent de l'entreprise ? Le but est tout de même de les garder sur notre territoire. Il convient donc de lui montrer tous les atouts que nous pouvons avoir et que nous pouvons lui proposer. C'est pourquoi nous souhaitons signer une convention pour être vraiment associés et participer avec eux à l'installation de ces nouveaux pépins.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un très beau dossier et, en plus, cela ne nous coûte rien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat CCI Linkhub Normandie pour la période 2018-2020 ainsi que tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre.

10 - Centre hospitalier Eure Seine - Unité de recherche clinique - Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci, M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

Le Centre Hospitalier Eure Seine (CHES) met en place une unité de recherche clinique à destination des médecins, professionnels paramédicaux et étudiants. L'Unité de recherche clinique (URC) doit permettre de :

- Développer et valoriser des projets de recherche et d'innovation,
- Renforcer la professionnalisation des personnels par des actions de formation en interne,
- Animer l'activité scientifique à travers l'organisation de colloques et congrès,
- Proposer un soutien administratif et réglementaire dans le cadre des projets de recherche et études cliniques,
- Renforcer l'attractivité du CHES et lutter contre la désertification médicale.

C'est un projet très ambitieux porté véritablement par tout le CHES. La Région Normandie, le Département de l'Eure, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure et EPN sont sollicitées en tant que collectivités partenaires de l'URC. La mise en place de l'URC nécessite des investissements matériels, pour démarrer l'infrastructure. À ce titre, le CHES sollicite un soutien financier d'EPN, à hauteur d'un montant de 15 000 €, pour acquérir deux congélateurs -80° et une centrifugeuse. Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir octroyer une subvention d'investissement de 15 000 €.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit d'un dossier important qui, à ce prix-là, nous permet d'améliorer l'attractivité de notre territoire pour les médecins dont nous savons tous à quel point nous avons beaucoup besoin.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Le Conseil communautaire :

-OCTROIE une subvention d'investissement de 15 000 € au Centre hospitalier Eure Seine, au titre de l'année 2018 pour son unité de recherche clinique destinée aux médecins, professionnels paramédicaux et étudiants, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention à passer avec le Centre hospitalier Eure Seine, ainsi que tout document ou avenant éventuels à intervenir dans ce cadre.

11 - Partenariat EPN/ cluster Polepharma 2017-2019 - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit cette fois d'un partenariat entre EPN et Polepharma. Polepharma est le premier bassin européen de production pharmaceutique, avec 53% de la production de médicaments en France et près de 60 000 emplois. Le cluster compte plus de 175 membres directs et 300 entreprises ou organismes parties prenantes. Au printemps 2017, l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie et le cluster Polepharma ont conclu un partenariat pour trois années visant les objectifs suivants :

- Renforcer l'identité, le positionnement et l'attractivité d'Évreux Portes de Normandie comme « Terre de pharma » dans le paysage normand et national,
- Anticiper les mutations de la filière pharmaceutique et soutenir les entreprises locales de la filière,
- Favoriser l'emploi et la formation dans la filière locale.

Vous verrez en dessous la programmation des actions 2018. Certaines d'entre elles ont déjà été réalisées, à savoir le colloque sur l'industrie 4.0, qui était très intéressant et qui était hélas *surbooké*.

M. Guy LEFRAND

Non pas hélas, mais tant mieux !

M. Arnaud MABIRE

Nous aurions pu accueillir plus de monde, en fait. Il est proposé d'octroyer au cluster Polepharma au titre de l'année 2018, une subvention en fonctionnement d'un montant de 50 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-OCTROIE une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma pour l'année 2018, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre.

12 - Soutien aux instances locales de la recherche et aux structures de transfert de technologies - Subventions 2018

M. Arnaud MABIRE

Cette délibération concerne un soutien aux instances locales de recherche universitaire.

L'Agglomération apporte son soutien à la recherche universitaire locale et aux centres de ressources technologiques.

Ce soutien répond à trois enjeux :

- Structurer un écosystème local formation-recherche-transfert-entreprises :
- Renforcer la compétitivité des formations,
- Garantir un accès à la R&D aux porteurs de projets et entreprises.

EPN a ainsi conclu en 2017 un partenariat sur trois années avec :

- le centre de sécurité sanitaire (LMSM, SIMA, Agro-Hall, PFT N2S),
- l'équipe BIOMMATS,
- l'équipe du NIMEC.

Au titre de la programmation financière 2017-2019, il est proposé pour 2018 de soutenir les projets ci-après à hauteur des montants suivants :

- 72 000 € en fonctionnement, dont 45 000 € pour les laboratoires de recherche et 27 000 € pour les plateformes de transfert technologique ;
- 25 000 € en investissement, dont 21 000 € pour la recherche et 4 000 € pour les plateformes.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider, au titre de l'année 2018, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif :

- le versement à l'Université de Rouen d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 45 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 €,
- le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 11 000 €,
- le versement à Agro-Hall d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 4 000 €.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

-DÉCIDE, au titre de l'année 2018, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif :

- o *le versement à l'Université de Rouen d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 45 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 €,*
- o *le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 11 000 €,*
- o *le versement à Agro-Hall, d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 4 000 €.*

pour les projets précisés dans le tableau suivant :

Structures	Projets	Fonctionnement	Investissement
Université de Rouen		45 000 €	21 000 €
LMSM	<i>LinenBact Etude des propriétés de la fibre de lin et notamment des interactions avec le microbiote cutané</i>	15 000 €	8 000 €
Équipe COBRA	<i>Développement d'un plateau moléculaire dédié à l'étude d'interaction entre biomolécules</i>	13 000 €	7 000 €
Équipe BIOMMATS	<i>Surfaces ostéogéniques et anti-bactériennes pour l'implantation osseuse</i>	13 000 €	5 000 €
Équipe NIMEC	<i>Impact des médias sociaux dans l'appropriation de l'offre locale Culture et Loisirs par les jeunes</i>	4 000 €	1 000 €
PFT N2S	<i>Mise en place et promotion de la plateforme mutualisée Cosmétomics</i>	11 000 €	

Agro-Hall	<i>Valorisation des technologies de :</i> <ul style="list-style-type: none"> - stérilisation UHT pour le secteur cosmétique, - décontamination athermique <i>Accompagnement de porteurs de projets</i>	16 000 €	4 000 €
------------------	--	-----------------	----------------

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen, la PFT N2S et Agro-Hall, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée de la programmation 2017-2019.

13 - Partenariat quinquennal Évreux Portes de Normandie/Université de Rouen - Subvention 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : l'Université.

M. Arnaud MABIRE

Il concerne le partenariat quinquennal EPN/Université de Rouen. L'Université de Rouen est présente sur le territoire depuis une vingtaine d'années et dispense une offre de formation générale et technologique sur les sites de l'institut universitaire technologique et de l'antenne universitaire de Tilly. Depuis 2014, l'Université est engagée dans un projet de restructuration et de rénovation des sites ébroïcien pour lequel des opérations sont inscrites au CPER 2015-2020. Pour mémoire, nous parlons de 4,6 M€. Afin de soutenir le développement de la formation universitaire locale, EPN et l'Université de Rouen ont conclu, à l'automne 2015, un partenariat pluriannuel courant sur les années 2015 à 2019.

Ce partenariat intègre :

- des objectifs partagés, déclinés annuellement en actions évaluables,
- des modalités de soutien mutuel comprenant un dispositif socle et un dispositif complémentaire.

Le dispositif socle intègre les modalités suivantes :

- une subvention socle à hauteur d'un montant annuel de 170 000 €,
- le maintien des deux mises à disposition à l'Université d'agents avec remboursement à EPN des salaires versés de ces agents (sans les charges patronales).

Le dispositif complémentaire intègre :

- deux nouvelles mises à disposition d'agents d'EPN à l'Université, à partir du 1^{er} septembre 2015 et sur la durée du partenariat,
- un effort de soutien complémentaire à hauteur de 60 000 € annuels sur la durée du partenariat afin d'accompagner le projet de campus universitaire ébroïcien et le développement de nouvelles formations.

Les actions proposées pour l'année universitaire 2018-2019 ont trait au développement de l'offre de formations (secteurs des bio-industries et du numérique) et de la vie étudiante (accompagnement des initiatives étudiantes). De ce fait, il est proposé de soutenir l'Université de Rouen, au titre de l'année 2018, à hauteur d'un montant de 170 000 €, au titre de la subvention socle augmentée de 60 000 €, au titre de la subvention complémentaire, soit un montant total de 230 000 €, comme l'année précédente et comme le prévoyait la programmation de ce partenariat.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président.

J'interviens parce que nous avons reçu le relevé de décisions ce matin et que nous n'avons pas encore eu le compte rendu de la première commission.

Au cours de cette première commission, j'ai proposé un blocage de la subvention à l'Université de Rouen. Cette proposition, vous n'en serez pas surpris, a été rejetée très largement au cours de cette première commission, y compris par des élus qui ont manifesté avec vous pour garder cette antenne de droit.

Pourquoi ai-je demandé ce blocage ? Depuis 2001, l'Université de Rouen a cherché à fermer les deux années de droit à plusieurs reprises et surtout elle a cherché à abandonner – ce qui serait une suite logique – la formation Gestion des Entreprises et des Administrations. Mais jusqu'à présent, la Région et ses présidents s'y étaient opposés. Malheureusement, aujourd'hui le Président de la Région et la formation supérieure à Évreux, c'est plutôt l'affaiblissement, car s'il y a une collectivité qui peut faire fléchir l'Université, c'est bien la Région. Toutefois, pour l'instant, Évreux n'est pas très importante aux yeux du président de la Région, puisque Hervé MORIN, pour ne pas le citer, a, pour faire plaisir à M. LECORNU, retiré il y a quelques mois les formations supérieures de l'Institut des Techniques de l'Ingénieur, des formations de l'enseignement supérieur, au profit de Vernon, pour remplir les locaux que ce même M. MORIN avait fermés quand il était ministre des Armées.

Je pense que les élus régionaux de la majorité n'ont pas suivi les dossiers de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et qu'aujourd'hui seule une décision forte et unanime d'EPN peut encore faire reculer l'Université de Rouen. Et surtout qu'on ne me raconte pas que nous aurons des compensations sur des formations nouvelles, et particulièrement sur la pharmacie. Celles-ci sont déjà prévues, demandées et même préfinancées par la branche professionnelle, mais pas avant 2019.

Évreux doit garder ses années de droit et l'Université doit concentrer son action à faire connaître ces formations qui permettent toujours à des jeunes Eurois ayant peu de ressources d'entrer à l'université, tout du moins les deux premières années.

Alors, M. le Président, je vous demande de retenir cette proposition de blocage pour éviter que vous ne soyez, aux yeux des habitants de notre agglomération, le vice-président de la Région non pas à l'Aménagement mais au Déménagement de notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Très belle conclusion, je vous félicite.

C'est l'occasion peut-être de revenir également sur un message que vous avez dû recevoir, mes chers collègues, un message truffé d'erreurs. Je regrette que son auteur n'ait pas eu le temps de venir ici ce soir en débattre avec nous. Ce message est d'ailleurs en totale contradiction avec ce que vous proposez M. Ranger. M. Timour VEYRI, pour ne pas le citer, expliquait que nous avons baissé de 50% les subventions à l'Université et que c'était à cause de cette baisse des subventions que l'Université arrêtaient les formations et vous, vous proposez que nous supprimions définitivement toute subvention à l'université.

M. Michel RANGER

Vous ne m'avez pas bien écouté.

M. Guy LEFRAND

Je vous ai écouté très attentivement.

M. Michel RANGER

J'ai parlé de blocage.

M. Guy LEFRAND

Si vous me le permettez, je vais vous répondre et vous aurez ensuite tout le loisir de me répondre à nouveau, nous sommes là pour cela.

Premièrement, nous n'avons pas baissé les subventions à l'université depuis que nous sommes arrivés. 2011 : 212 K€ ; 2012 : 208 K€ ; 2013 : 172 K€ - il ne me semble pas que nous étions aux affaires à cette période-là ; 2014 : 180 K€ ; 2015 : 190 K€ ; et depuis trois ans maintenant : 230 K€. Nous avons augmenté les subventions à l'Université. C'est le premier point. Puisque certains ont pris la peine de vous écrire, je me devais de vous rappeler la réalité des chiffres. Donc, non, nous n'avons pas baissé les subventions de l'Agglomération d'Évreux à l'Université ; au contraire, nous les avons augmentées.

En outre, il y avait auparavant deux agents mis à disposition de l'université et il y en a désormais quatre. Il y a donc à la fois plus d'argent donné en direct et plus de personnel mis à disposition de l'Université. Nous n'allons pas dire que c'est une malhonnêteté intellectuelle, nous allons dire que c'est une méconnaissance des dossiers – mais il est vrai que de Paris c'est parfois un peu difficile de suivre ce qui se passe à Évreux. Nous avons augmenté les subventions à l'Université.

Deuxième sujet. Oui, nous nous opposons à la fermeture des deux années de droit. Lorsque vous-même étiez là, vous qui aviez manifestement d'excellentes relations avec les présidents de Région de l'époque, vous n'avez jamais obtenu non plus la troisième année de droit qui aurait permis d'asseoir définitivement la formation de droit sur Évreux et d'arriver à la licence.

Troisième erreur. Cela fait quand même quelques années que l'autonomie des universités existe. Et, en particulier, l'Université ne dépend pas du président de Région. Ce n'est pas le président de Région – vous pouvez hocher la tête mais c'est la vérité – qui préside l'Université que je sache. Et le président de Région n'a aucune hiérarchie sur l'Université.

Quatrième mensonge ou quatrième erreur, dirons-nous. Le président Hervé MORIN nous soutient : il a bloqué les financements de l'Université en attendant qu'un accord soit trouvé entre l'Université de Rouen et l'Agglomération d'Évreux. Permettez-moi de le dire, je connais un petit peu mieux Hervé MORIN que vous et je le vois un tout petit peu plus souvent. Nous sommes parfaitement en phase sur ce sujet.

Oui, nous nous battons pour que l'Université de Rouen garde cette formation de droit et nous demandons même qu'elle persiste avec la création de la troisième année.

Cette décision a été prise lors d'un conseil d'université où siégeait Mme BEAUVILLARD, nos informations sont donc de première main. Cette décision a été prise alors même que le sujet n'était pas à l'ordre du jour. C'est vous dire l'honnêteté intellectuelle de nos universitaires rouennais. Nous n'avons pas été prévenus.

On peut ne pas être d'accord et ne pas accepter les mensonges ou les erreurs sur les chiffres, mais on peut accepter de dire que toutes tendances politiques confondues nous nous sommes toujours battus pour essayer d'avoir cette troisième année. Et je pense que mon prédécesseur l'a fait aussi comme nous l'avons fait et comme Jean-Louis DEBRÉ avait déjà essayé de le faire à l'époque. C'est justement parce que l'Université est indépendante qu'aucun d'entre nous n'a jamais réussi à l'obtenir.

Il est vrai que les relations sont compliquées avec l'Université de Rouen et en particulier avec son président. Je l'ai reçu, il est venu dans mon bureau fin novembre. Je lui ai demandé de nous faire des propositions pour Noël et aujourd'hui nous attendons toujours la moindre réponse. Je pense qu'il joue la montre, très clairement, en disant « oui, oui, peut-être, mais c'est dommage, c'est trop tard, c'est fini ».

Il y a des choses qui sont beaucoup plus désagréables, et encore une fois je parle sous le contrôle de Mme BEAUVILLARD qui était présente à ce conseil d'université. Les universitaires n'ont pas hésité à dire que les étudiants d'Évreux étaient mauvais, qu'ils n'étaient jamais là et que ce n'était pas grave si l'antenne universitaire fermait. Cela a été dit, à l'université, par des universitaires.

Je pense que ce type de comportement est très délétère, ne nous aide pas à permettre à nos territoires de se développer sereinement. Je ne veux pas être trop long sur le sujet mais je rappellerai que l'Université de droit de Rouen compte 1 000 étudiants et que 500 étudiants viennent de l'Eure. Nous pouvons nous rejoindre les uns et les autres là-dessus. On demande à 500 étudiants de l'Eure d'aller à Rouen plutôt que d'étudier à Évreux parce que dix enseignants ne veulent plus venir à Évreux et préfèrent rester à Rouen. On parle beaucoup de sélection à l'université, mais je pense que la sélection géographique n'est pas quelque chose de terrible et que cela entraîne aussi une sélection sociale : un grand nombre d'étudiants ne peuvent pas aller à Rouen parce qu'il y a le transport, le logement, parce qu'il faut vivre sur place. Et tout cela parce que dix enseignants ne veulent pas faire huit heures de cours par semaine à Évreux.

La moyenne pour un universitaire doit être de 8 à 9 heures de cours par semaine. Je pense que ce n'est quand même pas impossible à faire.

Aujourd'hui, nous sommes donc dans une situation où le président de Région a bloqué les subventions à l'Université en attendant que nous trouvions un accord, et nous attendons toujours que le président de l'Université se joigne à nous.

Nous avons effectivement profité de l'extraordinaire journée « portes ouvertes » de l'Université de Rouen pour aller manifester notre mécontentement. Nous n'avons pas pu être reçus par quiconque. Je regrette d'ailleurs que vous n'ayez pas pu venir avec nous, je pense nous aurions pu aller au-delà des clivages politiques sur ce sujet et que tous les membres de cette noble assemblée auraient pu se joindre à nous pour y assister.

Plus d'argent est distribué à l'Université d'Évreux depuis que nous sommes arrivés, plus de moyens humains sont mis à sa disposition. L'Université joue dans son coin contre Évreux – mais c'est aussi le cas ailleurs, l'Université de Caen joue contre d'autres antennes universitaires. L'Université de Rouen ne pourra pas accueillir tous les étudiants car elle manque de place. Cette décision est très mauvaise sur le plan social pour nos étudiants, pour nos enfants tout simplement.

Alors, je pense qu'il vaut mieux éviter de polémiquer en citant des chiffres qui sont faux. Mais peut-être M. VEYRI, d'où il est, a-t-il aggloméré l'accompagnement du Département et celui de l'Agglomération, puisque, jusqu'il y a deux ans, le Département accordait 300 000 € à l'Université d'Évreux.

Pourquoi le Département de l'Eure a-t-il arrêté de subventionner l'Université ? Parce que le Parlement à majorité socialiste a voté la loi NOTRe qui interdit désormais aux Départements de subventionner les universités. Cela s'appelle l'arroseur arrosé. Quand on veut donner des conseils, on se retrouve de temps en temps à devoir travailler ses dossiers avant de raconter n'importe quoi.

Je regrette cette polémique qui a été faite sur l'Université parce que je pense que nous aurions pu nous retrouver comme nous l'avons fait sur d'autres sujets. Nous aurions pu nous retrouver ensemble pour manifester notre mécontentement plutôt que d'essayer de faire de la polémique politicienne, qui franchement n'a pas lieu d'être, sur le dos de nos enfants.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je voudrais vous dire que je suis tout à fait d'accord avec vous et que le groupe Bleu Marine à la Région soutient cette position.

Il y a autre chose que je constate, et vous avez raison de le dire, je ne comprends pas pourquoi on fait venir des professeurs de Rouen alors que, sur la place d'Évreux, nous avons suffisamment d'avocats et de juristes pour pouvoir assurer au moins les cours de première et deuxième année de droit de nos étudiants.

Un troisième point apparaît, qui est une évidence, c'est qu'aujourd'hui les moyens de locomotion, de transport entre Évreux et Rouen sont totalement insuffisants. On tourne en rond sur la gestion ferroviaire entre Rouen et Évreux depuis des années et on ne trouve pas pour l'instant de solution et on n'a pas trop envie d'en trouver parce qu'on parle de projets comme la LNPN qui n'arriveront que dans plusieurs années. C'est un problème de fond.

J'aurais pu venir avec vous si vous m'aviez invité – ce qui n'a pas été le cas – mais je soutiens tout à fait la position qui est la vôtre et vous avez tout à fait raison de vous battre pour conserver les deux années de droit à Évreux. Et si nous pouvons obtenir cette troisième année de droit, évidemment je vous soutiendrai.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Ce n'est pas beau quand on attaque l'hôpital ou l'université, mais je crois que, dans les années qui viennent, il va falloir bien savoir qui doit payer pour quoi.

Je n'ai pratiquement pas entendu parler de l'État. Nous commençons à donner des subventions à l'hôpital. Je ne vais pas voter contre, vous vous rendez compte, je vais me faire réprimander si je vote contre l'hôpital. Nous votons des subventions à l'Université. Il y a deux ou trois ans, j'avais d'ailleurs remarqué que nous mettions du personnel à disposition pour l'Université, pour l'IUT etc. Mais à qui revient-il de payer ? C'est à l'État de payer. Qu'allons-nous devenir autrement ? Les Régions très riches pourront payer l'université tandis que les autres s'appauvriront et n'auront plus d'universités. C'est à l'État qu'incombe cette responsabilité, il ne faut pas se tromper. Et donc, soyons très prudents. À l'heure actuelle nous mettons quatre agents à disposition de l'Université, mais l'année prochaine on va vous demander de mettre des professeurs à disposition. Les contribuables d'EPN devront-ils payer les professeurs qui feront les cours ? Non. C'est à l'État de le faire. Je veux que vous soyez tous persuadés que celui à qui incombe cette responsabilité, c'est l'État. L'État doit assumer sa mission pour les universités, il doit assumer sa mission pour l'hôpital. De notre côté, nous faisons un geste, nous aidons un peu, en versant des sommes qui sont presque dérisoires pour le fonctionnement d'une université, mais cela leur fait plaisir. Non, c'est à l'État de s'occuper de cela, excusez-moi.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous parlez d'or, M. Nogarède. Je pense que nous nous rejoignons là-dessus. Nous n'allons pas reprendre tout le débat sur le rôle régalien de l'État qu'il n'assume plus depuis bien longtemps que ce soit sur la sécurité, sur la santé, sur l'éducation, et même sur la justice puisque nous finançons la Maison de la Justice et du Droit, entre autres choses. Le problème est qu'aujourd'hui il y a compétition entre les territoires. Nous avons la compétence Enseignement supérieur dans cette Agglomération. Cela fait partie des compétences que nous avons.

Les choses sont très simples. (Je m'aperçois que je n'ai pas répondu à M. Ranger sur le blocage. Je vais vous répondre.) Aujourd'hui, c'est simple, si nous disons à l'Université de Rouen que nous ne finançons plus rien sur son antenne universitaire, elle la fermera complètement. Ces gens-là n'ont pas d'états d'âme, vous savez, au contraire ils vont utiliser cette excuse pour ne rien faire.

Pour répondre à M. Ranger – je vous présente mes excuses pour ne pas vous avoir répondu avant -, comme je ne voudrais pas que l'Université utilise le refus de voter cette délibération pour nous retirer encore plus, je vous propose au contraire de voter de cette délibération en sachant que nous ne verserons pas la subvention tant que nous n'aurons pas obtenu davantage. Je pense qu'il faut que nous fassions attention.

M. Michel RANGER

Cela s'appelle un blocage.

M. Guy LEFRAND

Comment ?

M. Michel RANGER

Cela s'appelle un blocage.

M. Guy LEFRAND

Oui, mais l'affichage est différent. Sur ce genre de discussions, sur ce genre d'échanges, avec des gens qui sont de mauvaise foi, nous sommes obligés de faire attention. C'est pour cela que je propose non pas de ne pas voter la subvention mais de la voter et de ne pas la verser tant que nous n'aurons pas avancé ensemble sur le sujet. C'est la proposition que je vous fais.

Je vous redonne la parole, M. Ranger.

M. Michel RANGER

Merci M. le Président.

Je voulais vous dire d'abord que je ne suis le porte-parole de personne ici.

M. Guy LEFRAND

Non, non, mais c'était l'occasion d'en parler.

M. Michel RANGER

J'ai été pendant douze ans vice-président de la Région chargé de la Formation et de l'Enseignement supérieur, donc j'ai l'impression de savoir de quoi je parle.

J'aurais pu aller manifester avec vous si vous m'aviez invité. Quand on veut voir quelqu'un à une manifestation, on lui envoie un petit carton ou on lui passe un appel téléphonique. J'aurais pu me déplacer à Rouen. Et cela n'aurait pas été la première fois que je me serais opposé à l'Université.

Donc, je voulais dire que je n'étais porte-parole de personne, et ce que vous avez pu certainement lire comme moi n'engage que leurs auteurs.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes d'accord. C'était l'occasion de rétablir la vérité.

M. Michel RANGER

Je proposais de bloquer la subvention et vous proposez de ne pas la verser. Je pense que nous ne sommes pas loin de trouver un accord, et je m'en réjouis.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Je vais me mettre en face du micro, si vous le voulez bien.

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi.

M. Gérard SILIGHINI

Non, je ne veux pas prendre la place de M. Veyri.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas une place confortable, vous avez raison.

M. Gérard SILIGHINI

Je vais réussir à faire en sorte de me faire réprimander tout seul, je n'ai pas besoin de porter son nom ni sa casquette pour cela. Je suis assez d'accord avec la conclusion de Michel Ranger que vous avez reprise. Il faut, à mon sens, voter cette subvention mais, ensuite, il faut la verser de façon prudente. Nous allons dire les choses comme cela. Maintenant, sur le fond, j'aurais un point de vue plus nuancé, au risque de passer pour le vilain petit canard. En ce qui me concerne, je ne défends pas particulièrement les deux années de droit parce que je ne crois pas – et c'est un avis très personnel – que la place des premiers cycles soient un peu hors sol, d'une certaine façon ; je ne crois pas que dans le contexte de querelles des territoires que vous évoquiez, M. le Président, nous puissions avoir un centre universitaire stable si nous n'enracinons pas ce centre sur notre territoire. Et je ne vois pas comment un premier cycle de droit, par exemple, peut s'enraciner sur notre territoire. Je m'explique. C'est vrai que, pour la question des premiers cycles, il est relativement facile de dire que, puisqu'il y a parmi les étudiants de l'Eure des personnes qui ont de vrais problèmes financiers, il faut que nous ayons une première année de droit. D'accord. Mais lorsqu'on dit cela, ce que l'on dit en même temps, c'est que si vous êtes de l'Eure et que vous n'avez pas d'argent, même si vous avez envie de faire architecture, une école de journalisme ou de faire médecine, vous ferez droit, parce que la première année accessible à Évreux est la première année de droit. Pourquoi est-ce droit ? On ne sait pas mais c'est droit, c'est comme ça. Je crois que pour aider nos jeunes en difficulté – parce que notre jeunesse après tout a le droit d'avoir des rêves, d'avoir envie d'autres formations que celles qui sont là sur notre territoire – il s'agit peut-être davantage d'une question d'aide au transport, d'aide au logement, il s'agit peut-être davantage de les mettre en position de pouvoir faire, là où elle se trouve, la formation dont ils ont vraiment envie. Et quelque part, un premier cycle unique ou quasiment unique comme celui que nous avons ici est un piège, une espèce de trappe pour nos enfants, et je ne suis pas sûr que ce soit un bon plan. Il faut donc peut-être, pour cette question des premiers cycles, permettre de diversifier les orientations des jeunes et, par conséquent, revoir peut-être les dispositifs d'aides, de bourses etc.

Les collectivités peuvent être en l'occurrence sollicitées, elles ne sont pas les seules, c'est une compétence d'État encore une fois, mais après tout pourquoi ne pas aller dans cette direction ?

S'agissant de la négociation qu'il faut avoir avec l'Université – et qu'il faut d'autant plus avoir qu'aujourd'hui elle est demandeuse d'une certaine façon puisqu'en disant qu'elle veut fermer les deux années de droit, elle se met en position de pouvoir peut-être accepter d'autres choses – il s'agit de pousser davantage dans la direction des *clusters* que nous ouvrons, qui ont été définis (sécurité sanitaire, pharmacie), pour avoir plus encore de vraies formations complètes qui soient ancrées sur notre tissu économique. À partir de ce moment-là, il sera impossible à l'Université de décider toute seule de retirer. À partir du moment où il y a enracinement, où il y a vraiment ces transferts de technologies, cela a du sens et, là, nous aurons quelque chose de stable. Donc, je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, je dis simplement que si négociation il y a – et il doit y avoir négociation – il faut que ce soit davantage dans ce sens-là, quitte à perdre le droit parce que, au risque de me répéter, avoir un ou deux premiers cycles est plus un piège, une nasse pour notre jeunesse que ce n'est un avantage.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne suis pas loin d'être d'accord avec vous aussi. Décidément, ce soir, nous ne sommes pas loin les uns des autres.

Nous avons engagé des négociations, bien évidemment. J'ai vu quelques histoires qui sont sorties dans la presse, ce que je regrette d'ailleurs puisqu'on y parle du troisième cycle de pharmacie, sur l'industrie pharmaceutique, qui est quelque chose que j'ai réclamé à l'Université, mais la presse dit que nous l'avons alors que nous ne l'avons pas et que rien n'est décidé. Alors, oui, nous sommes en phase de négociation et je ne suis pas d'accord avec M. Ranger quand il nous dit que c'est déjà réglé et déjà fait. Non, il y a un grand nombre de choses qui n'étaient pas à l'ordre du jour et sur lesquelles nous sommes en train de négocier. L'un n'empêche pas l'autre. Nous travaillons pour obtenir d'autres formations complémentaires, notamment sur les carrières sanitaires et sociales, mais cela ne nous empêche pas de continuer à nous battre. Notre position est tout à fait défendable sur le premier cycle de droit, effectivement, c'est une question que beaucoup posent. Je regarde malgré tout ce qui se passe par exemple sur la PACES du Havre. La PACES est la première année de la filière Santé. Cette première année est proposée au Havre et, ensuite, les étudiants qui réussissent sont dirigés sur Rouen. Il y a de meilleurs résultats à la PACES du Havre qu'à la PACES de Rouen, ce qui prouve que l'on peut faire une année ou un début de premier cycle ailleurs, réussir et ensuite venir à l'Université. L'un n'est pas antinomique de l'autre. On peut continuer à négocier. Je persiste à penser que nous aurions beaucoup plus de monde. Encore une fois, 500 étudiants de l'Eure sont obligés d'aller se loger à Rouen, ils ne seraient peut-être pas plus mal à Évreux où la vie est plutôt moins chère, l'air moins pollué et où en plus il pleut moins... sauf ces derniers temps. Sérieusement. Cela ne nous empêche pas de négocier. Aujourd'hui nous y travaillons, nous sommes sur plusieurs formations. M. Ranger a parlé de l'UIMM qui s'est délocalisée à Vernon. Nous sommes ici en phase de négociation très avancée. J'espère dans les mois qui viennent vous annoncer des choses importantes, impliquant la présence de plusieurs centaines d'étudiants sur Évreux, mais si j'évite aujourd'hui d'en parler, c'est que nous sommes en phase de négociation. Donc, oui, nous négocions avec l'Université ; oui, nous négocions avec l'UIMM, mais pour autant je pense que plus le panel sera large pour nos étudiants – je rappelle qu'il y a quand même 3 500 étudiants à Évreux, donc il y a tout de même des possibilités de formations larges sur Évreux et pas seulement sur le droit. Une licence est aussi le moyen de retenir des étudiants eurois à Évreux et serait peut-être même le moyen d'y faire venir des gens de l'Eure-et-Loir et des Yvelines si nous avions au moins un premier cycle complet. Mais, encore une fois, les questions que vous posez sont des questions que nous nous posons tous les uns et les autres sur ce sujet, le questionnement est légitime et, si j'ose dire, il n'y a pas de réponse définitive et ferme.

Vous voulez reprendre la parole.

M. Gérard SILIGHINI

Sur un strict plan technique il peut y avoir une réponse un peu plus inventive. Lorsque je dis qu'il faut élargir la palette des premiers cycles possibles pour nos étudiants, cela peut se gérer en termes d'aides au déplacement, d'aides au logement, mais cela peut se gérer aussi d'une façon tout à fait différente avec l'Université. Le télé-enseignement existe. Il y a des académies, des universités où il fonctionne plutôt bien. Des regroupements sont possibles. En fait, une autre organisation pourrait permettre à nos jeunes de faire d'autres premiers cycles que le droit sans que pour autant nous ayons une implantation effective de telle ou telle discipline sur le site d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Absolument. C'est justement le cas de la PACES du Havre sur lequel nous essayons d'obtenir des réponses.

S'agissant du transport, nous envisageons effectivement d'accompagner nos étudiants même si, comme vous l'avez dit, cela reste une compétence d'État, mais il y en a tellement aujourd'hui que nous sommes obligés de compléter. Cela fait partie de nos réflexions en cours, et pourquoi ne pas les accompagner par le train ? Il y a aussi des formations en droit à Caen. Si Rouen n'aime pas les étudiants d'Évreux ou de l'Eure, nous pouvons aussi les accompagner pour aller à Caen. La vie est largement aussi agréable à Caen qu'à Rouen.

Merci en tous cas pour ces échanges respectueux les uns des autres qui nous permettent d'avoir un beau débat de fond.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Alors, je précise pour être bien clair : je vous propose de voter cette subvention, mais nous ne la verserons pas tant que nous n'aurons pas avancé dans les négociations.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil communautaire :

*OCTROIE une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, au titre de l'année 2018, à hauteur de 230 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes à l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, au titre de l'année 2018, ainsi que tout avenant et document liés à la dite subvention.*

14 - Déploiement de la fibre optique - Convention d'occupation du domaine privé Évreux Portes de Normandie - Annule et remplace la délibération 25 du Conseil Communautaire du 29 juin 2016

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Il porte sur un autre domaine : Compétitivité et Initiatives numériques.

Cette convention est une convention d'occupation du domaine privé Évreux Portes de Normandie. En fait, pour déployer la fibre, on est obligé de construire soit des armoires de rue pour environ 300 foyers, soit ce qu'on appelle des *shelters* pour 1 000 à 1 300 foyers. Nous avons délibéré en juin 2016 pour autoriser SFR à occuper une emprise de 6,25 m² juste derrière nous sur le territoire de l'Agglomération. La convention proposée aujourd'hui vise à faire payer à SFR un droit d'utilisation de cet espace. Nous vous proposons donc d'autoriser SFR à implanter un point de mutualisation ou *shelter* sur une partie de la parcelle cadastrée AW 58 à Évreux, pour une superficie d'environ 6,5 m² et de fixer une redevance d'occupation de 25,37 € le m²/an indexée sur un taux fixe de 2% par an pendant toute la durée de la convention, qui dure 12 ans. En bref, vous nous autorisez à percevoir un peu d'argent de SFR.

M. Guy LEFRAND

Je ne suis pas sûr que SFR dure 12 ans, mais c'est un autre débat.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je suis un peu étonné par le manque d'informations que nous pouvons avoir de ces opérateurs. Nous voyons se construire des *shelters* mais nous ne savons pas si nous pouvons nous raccorder, et quand nous posons la question aux opérateurs, nous n'avons pas de réponse. Pourrions-nous avoir un appui d'EPN pour que l'on nous réponde et que nous ayons connaissance des calendriers et des possibilités de raccordement des différentes zones ?

M. Guy LEFRAND

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Je ne sais pas si vous vous rappelez que l'ancien PDG de SFR était venu en décembre 2016 nous annoncer que le déploiement sur Évreux serait terminé en 2018.

M. Guy LEFRAND

Cela ne lui a pas réussi.

M. Arnaud MABIRE

D'abord ce monsieur a disparu, il a changé d'entreprise, et puis tout le staff a changé d'entreprise, et à présent SFR se refuse à nous donner des prévisions de déploiement. Ce qu'elle nous donne, c'est ce qui est réellement commercialisable à l'instant T.

M. Guy LEFRAND

Avec trois mois de retard en général.

M. Arnaud MABIRE

À l'instant T + 3 mois en effet, parce que dès qu'un foyer est raccordable, il faut un délai légal, imposé par l'ARCEP, de trois mois avant qu'il n'y ait une offre commerciale sur le point. Nous sommes bien conscients de ce manque de clarté et nous allons demander à SFR de venir précisément le 18 mai – j'attends une confirmation – pour justement que tous les habitants du territoire puissent rencontrer l'entreprise et lui poser toutes les questions individuelles, personnelles. Cette journée sera le 18 mai. Orange sera également présente. Et pour les communes en dehors de l'ex GEA, Eure Numérique sera présente. L'idée est de présenter toutes les problématiques du déploiement de la fibre sur le territoire et que vous puissiez poser vos questions individuelles, parce que nous ne sommes qu'une boîte à lettres et, à la limite, nous sommes pris en porte-à-faux : ils ne nous donnent pas d'informations, donc nous ne pouvons pas non plus vous en donner, ce qui est vraiment assez difficile.

Une partie du territoire est déployée, certaines communes sont déjà déployées, Évreux est en partie déployée, et ils ont soi-disant des difficultés techniques de fourreaux écrasés, de réseaux aériens, de désaccords avec Orange, un certain nombre de problèmes, mais nous ne pouvons pas vous répondre car ils ne nous donnent pas du tout de visibilité sur le déploiement du réseau.

J'espère avoir répondu à votre question. Retenez le 18 mai. C'est un vendredi après-midi, à l'Agglomération. Vous apprendrez tout ce que vous voulez savoir sur le déploiement de la fibre.

M. Guy LEFRAND

Et que vous n'avez jamais osé demander.

M. Arnaud MABIRE

Exactement. C'est l'idée. Quoique vous le demandiez souvent quand même.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Il est vrai que cette affaire SFR est extrêmement désagréable, et je tiens quand même à rappeler, quitte à parler de politique nationale, que la mise en concurrence à tout prix peut poser des problèmes et pose des problèmes.

S'agissant du déploiement de la fibre, donc du très haut débit, je rappellerai quand même que ce plan national que nous avons eu a donné toutes les zones rentables, dont l'agglomération d'Évreux, à des prestataires privés, en laissant les collectivités, c'est-à-dire l'argent public, se débrouiller de tout ce qui n'était pas rentable, tout ce qui était de la ruralité. C'est Eure Numérique que nous connaissons ici. Et même sur ces zones rentables, nous ne pouvons pas dire que ces délégataires privés soient très performants. Cela me contrarie vivement parce que, au risque encore une fois de faire de la politique qui dépasse l'agglomération, quand on parle de mise en concurrence par exemple de la SNCF ou d'autres choses importantes, on risque fort d'avoir la même chose, c'est-à-dire d'avoir des endroits assez intéressants pour des entreprises qui vont bien fonctionner et des endroits où l'on a vraiment besoin de transport et où là il n'y aura vraiment pas grand-chose ou alors à grand coup d'argent des collectivités.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Je vais donc mettre aux voix ces 164,94 € que nous allons demander annuellement à SFR. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

ANNULE la délibération n°25 du 29 juin 2016 qui ne précisait pas le montant de la redevance d'occupation due, AUTORISE la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU RADIOTELEPHONE – SFR à implanter un Point de Mutualisation (PM 1000 ou shelter) sur une partie de la parcelle cadastrée AW 58 à Évreux, appartenant à Évreux Portes de Normandie, pour une superficie d'environ 6,5 m², FIXE la redevance d'occupation à 25,37 euros le m²/an, indexée sur un taux fixe de 2% par an pendant toute la durée de la convention et AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention d'occupation du domaine privé Évreux Portes de Normandie, avenant et tout document à intervenir dans le cadre de cette implantation.

15 - Réalisation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit - Convention financière EPN/Syndicat mixte Eure Normandie Numérique

M. Guy LEFRAND

Nous arrivons justement au volet Syndicat mixte Eure Normandie Numérique.

M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

En dehors de l'ex GEA, sur le territoire d'EPN, c'est le Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique qui est en charge du déploiement du très haut débit sur le département de l'Eure. Dans ce contexte, il a été convenu que cet établissement public procède au déploiement du haut et très haut débit sur le territoire d'EPN, hors territoire de l'« ex GEA », comme je viens de le dire, et hors la commune Mouettes.

M. Guy LEFRAND

De Mouettes. Ce n'est pas du Tchekhov.

M. Arnaud MABIRE

De Mouettes, pardon. En plus il y a un « s ».

En effet, c'est Eure-et-Loir Numérique qui est en charge des travaux sur la commune de Mouettes, par voie de délégation partielle de compétence. Toutefois, Eure Normandie Numérique effectuera l'appel de fonds et le reversement de ces derniers à Eure-et-Loir Numérique. Le financement de ces infrastructures est estimé à ce jour à 5 999 220 € HT ; il est assuré par l'État, la Région, le Département et EPN. Cette estimation couvre le territoire de l'ex CCPN et la commune de Mouettes. Les travaux à réaliser sur les communes qui ont intégré EPN au 1^{er} janvier 2018 - hors Mouettes - n'ont pas encore fait l'objet d'étude technique finalisée et ne sont donc pas encore chiffrés. Ils devraient l'être à la fin du premier semestre 2018.

La part revenant à la charge d'EPN (1 771 062,00 €) représente 20% des dépenses d'investissement pour le déploiement du FTTH (la fibre) et 50% des investissements pour ce que l'on appelle les montées en débit. (Le concentrateur se déplace, se rapproche des maisons pour que les habitants à proximité de ces concentrateurs téléphoniques aient un débit plus important que celui qu'ils ont aujourd'hui en ADSL.). Ce qu'il faut retenir, c'est la programmation financière du montant de 1 771 062 € dû par l'Agglomération :

2018 : 118 K€

2020 : 1, 413 M€

2021 : 239 K€

La répartition globale de ces dépenses, une fois prise en compte la montée en débit et le FTTH, est de 25 % pour EPN, 27% pour l'État, 28% pour la Région et 20% pour le Département. Il est précisé que ces appels de fonds dépendent de l'avancement effectif des travaux. Il s'agit de prévisions. Les appels de fonds se feront vraiment en fonction de l'avancement des travaux. Eure Normandie Numérique a aussi quelques difficultés à fournir de la fibre et à recruter du personnel pour souder de la fibre. Ce sont de très gros chantiers. Il est donc demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir décider le déploiement du haut et très haut débit sur le territoire des communes de l'ancienne Communauté de Communes la Porte Normande et des 11 communes (hors Mouettes) qui ont intégré Évreux Portes de Normandie ; confier à Eure Normandie Numérique la réalisation des travaux sur le territoire ; autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention financière à passer avec Eure Normandie Numérique, relative à la réalisation des travaux.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit quand même d'un sujet majeur. Nous sommes l'une des Agglomérations les plus avancées dans ce domaine. On peut ne pas tout apprécier de la Région mais cette dernière, comme le Département, y a tout de même mis beaucoup plus d'argent que prévu. Deux Départements sur les cinq que compte la Région normande ont signé une convention avec la Région : l'Eure et la Seine Maritime. À charge ensuite aux EPCI, communautés de communes ou communautés d'agglomération de mettre au bout. Cela va permettre avec ce déploiement-là d'être à 99,5% de déploiement en FTTH. Il manquera juste un tout petit bout sur Garennes où cela reste très compliqué. Nous allons à présent regarder comment nous allons pouvoir travailler avec les douze nouvelles communes. Il est fondamental que nous puissions avoir sur notre territoire la fibre numérique. Nous avons obtenu de la Région le financement de la « 2x2 voies » Évreux/Chaufour. Nous allons donc avoir une infrastructure routière, une infrastructure numérique ; reste l'infrastructure de la LNPN, qui aujourd'hui paraît compliquée, l'État semblant vouloir s'arrêter à Mantes, mais c'est un autre débat.

M. Alory.

M. Christophe ALORY

Pour les communes de l'ex CCPN, le schéma avait été défini et chiffré par Eure Numérique.

M. Guy LEFRAND

Je reprends pour que vous ayez tout l'historique.

Eure Numérique avait travaillé avec les anciennes communautés de communes. C'était le cas, par exemple, sur l'ex CCPN. Toutefois, dans cette contractualisation – je parle sous le contrôle de Sylvain BOREGGIO – 35% étaient prévus en très haut débit ; or nous sommes passés de 35 à 99% en mettant plus de 1,2 M€ supplémentaires par rapport à ce qui était prévu initialement. Nous proposerons la même chose sur les douze nouvelles communes. Au lieu que vous ayez, là où c'est le plus facile, de la fibre optique – ou du FTTH, parce qu'il y a plusieurs technologies possibles –, l'objectif pour nous est que vous l'ayez partout. Cela nécessitera donc une rallonge de l'Agglomération probablement du même ordre, c'est-à-dire de plusieurs centaines de milliers d'euros, pour que vous puissiez avoir la fibre numérique partout.

Je vais donc mettre aux voix.

M. Arnaud MABIRE

J'ai une petite précision à apporter.

M. Guy LEFRAND

Pardon. Excusez-moi.

M. Arnaud MABIRE

Sur le tableau qui est derrière, vous voyez toutes les communes qui vont être déployées en FTTH. Seules deux communes ne le seront pas – à part Jumelles qui va être montée en débit : Croth et Garennes-sur-Eure. En fait, aujourd'hui, Garennes-sur-Eure et Croth ont déjà un débit en ADSL de plus de 8 Mo. L'engagement d'Eure Numérique était de se focaliser entre 2015 et 2020 sur toutes les communes ayant un débit inférieur à 8 Mo. C'est pour cela que ces deux communes-là ne seront déployées qu'après 2020.

M. Guy LEFRAND

Elles étaient déjà en avance, elles avaient déjà profité de tout. Merci beaucoup.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*-**DÉCIDE** le déploiement du haut et très haut débit sur le territoire des communes de l'ancienne Communauté de Communes la Porte Normande et des 11 communes (hors Mouettes) qui ont intégré Évreux Portes de Normandie au 1^{er} janvier 2018, **CONFIE** à Eure Normandie Numérique la réalisation des travaux sur le territoire des communes de l'ancienne CCPN et des 11 communes (hors Mouettes) qui ont intégré EPN au 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière à passer avec Eure Normandie Numérique, relative à la réalisation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit sur le territoire d'EPN.*

16 - Hébergement touristique La Heaulmière à Marcilly-sur-Eure - Subvention

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir chers collègues.

Il s'agit d'un dossier classique qui concerne une subvention d'aide à la création d'un hébergement touristique. Il s'agit du projet La Heaulmière à Marcilly-sur-Eure, une création de gîte pour six personnes dans un parc de 4,2 hectares. Ce gîte vise un classement 3 étoiles et l'obtention du label accueil vélo. Il est situé à proximité de la voie verte.

Beaucoup de travaux sont envisagés (isolation, aménagement, électricité...) pour un montant de près de 45 K€. Vu le règlement interne à EPN, il est proposé de verser pour ce projet une subvention de 9 000 €, soit 20% des travaux, un montant bien en deçà du plafond. Cela concerne 6 lits, la subvention de base est de 500 € par lit et comme l'obtention du label vélo est l'un des critères du développement touristique de l'agglomération, nous rajoutons les fameux 1 000 € qui correspondent à ce critère. Cela fait 1 500 € par lit, donc 9 000 €. Cette somme sera versée après vérification que les travaux ont bien été faits et après obtention du label.

Il est donc proposé d'octroyer cette subvention de 9 000 € à M. DACQUIN pour son gîte La Heaulmière et d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Nogarède.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, c'est Mme Hannoteaux.

M. Guy LEFRAND

Mme Hannoteaux, excusez-moi.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je vais m'abstenir sur cette délibération parce que je suis très gênée par cette phrase : « *Ce bâti de caractère ne permet pas l'accessibilité aux personnes en situation de handicap* ».

Je crois que si nous voulons effectivement développer le tourisme, c'est bien de mettre des vélos – je suis aussi favorable aux vélos – mais je trouve dommage que ce genre de gîtes ne puisse pas accueillir des gens en situation de handicap. Pour cette raison je m'abstiendrai.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette explication de vote. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Très bien. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

-OCTROIE (moins trois abstentions) une subvention d'investissement à hauteur de 9 000 € à M. DACQUIN au titre de son projet de création d'un gîte 6 personnes sur la commune de Marcilly-sur-Eure, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

17 - Commune d'Évreux - Travaux de création d'un giratoire rue du Faubourg Saint Léger- Vente d'un délaissé - EPN/Société BGPE

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Ce dossier concerne l'acquisition d'une toute petite parcelle située rue du Faubourg Saint Léger. Nous avons déjà délibéré sur un échange à réaliser avec la société BGPE (Cléverte). Elle avait accepté d'échanger une parcelle qui appartenait à l'Agglomération pour réaliser ces travaux. Après travaux, il apparaît qu'il subsiste un délaissé d'une superficie de 79 m² que cette même société BGPE se propose d'acquérir à EPN. Les Domaines ont fixé la valeur de cette parcelle à 20 € HT/m². Il vous est donc proposé d'accepter la cession de cette partie de parcelle à ce prix-là. La société qui acquiert le bien règlera les frais de notaire.

M. Guy LEFRAND

C'est bien payé, et cela nous évitera de l'entretenir. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-CÈDE la parcelle cadastrée AH 104P sur la commune d'EVREUX pour environ 79m² au profit de la société BGPE, au prix de 20 € HT du m² (il s'agit d'un délaissé après la réalisation d'un giratoire). Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

18 - Révision du Plan Local d'Urbanisme de Marcilly-sur-Eure - Arrêt du projet et bilan de concertation

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons quelques PLU. Les maires concernés pourront intervenir s'ils le souhaitent, bien sûr. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Nous avons trois dossiers de PLU à voir. Vous savez que nous avons repris la compétence PLU et que cette compétence permet de reprendre à notre compte les procédures d'élaboration des PLU qui avaient été initiées, entamées par les communes. C'est le cas de Marcilly-sur-Eure, qui avait commencé son projet en 2016, et la procédure a été reprise par l'Agglomération le 28 février 2017. Les travaux se sont poursuivis et la procédure a été presque menée à son terme, avec une concertation selon des modalités tout à fait habituelles (réunion publique, site Internet, mise à disposition pour les habitants des élus de la commune).

Par conséquent, il vous est proposé aujourd'hui d'arrêter le projet de PLU, un projet dont nous avons déjà débattu et qui reprend des modalités classiques de développement de nos communes rurales : centralité du centre-bourg, conservation et adaptation du tissu économique existant, valorisation des qualités paysagères et environnementales, et avec un développement modéré des constructions.

Je ne sais pas si Claude ROYOUNX veut prendre la parole.

M. Guy LEFRAND

Non.

M. Xavier HUBERT

Nous aurons donc aujourd'hui à arrêter le projet de PLU, suite à quoi nous notifierons aux personnes publiques associées, pour avis, cet arrêt du PLU, puis sera organisée une enquête publique et, enfin, nous reviendrons en Conseil communautaire pour que soit approuvé définitivement le PLU de Marcilly-sur-Eure.

M. Guy LEFRAND

Combien la commune de Marcilly va-t-elle ainsi économiser ?

M. Xavier HUBERT

Je n'ai pas les chiffres mais il est utile de préciser, en effet, qu'à partir du moment où la compétence a été transférée, l'Agglomération a payé toutes les dépenses.

M. Guy LEFRAND

6 000 €, nous dit M. le Maire de Marcilly. Cela fait donc 6 000 € pour la commune de Marcilly. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-APPROUVE le bilan de la concertation mené dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Marcilly-sur-Eure; **ARRÊTE** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Marcilly-sur-Eure ; **PRÉCISE** que ce dernier sera communiqué pour avis aux Personnes publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles ; **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet arrêté à leur demande ; **INFORME** que toute personne ou organisme pourront consulter en Mairie et au siège d'Évreux Portes de Normandie le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté.

19 - Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey - Arrêt du projet

M. Guy LEFRAND

Vous continuez avec Cierrey.

M. Xavier HUBERT

La procédure est exactement dans le même état d'avancement. Nous sommes au stade de l'arrêt du projet de PLU. De la même façon l'Agglomération a repris à son compte ce qui avait été commencé par la commune de Cierrey. Nous avons déjà fait le débat du PADD. Aujourd'hui le bilan de la concertation fait qu'il n'y a pas d'observations particulières qui aient été faites par les habitants de Cierrey.

Le PLU veut dans sa philosophie confirmer le rôle de commune rurale à Cierrey, malgré le développement de ces dernières années, finaliser la structure urbaine du centre-bourg « haut-Cierrey », pour ceux qui connaissent, et protéger la qualité du cadre de vie des habitants. Par conséquent, il vous est demandé d'approuver le projet de PLU tel qu'il est présenté.

De la même façon, la suite du programme, si l'on peut dire, consistera en la consultation des personnes publiques associées et en une enquête publique, qui aura lieu immédiatement à la suite de notre délibération.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. le Maire de Cierrey, un mot ? C'est bon. D'accord. Qui est pour ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-APPROUVE le bilan de concertation mené dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey ; **DÉCIDE** l'application des dispositions du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016, à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey ; **ARRÊTE** le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey ; **PRÉCISE** que ce dernier sera communiqué pour avis aux Personnes publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles ; **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet arrêté à leur demande ; **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et au siège d'Évreux Portes de Normandie le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté.

20 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Mesnil-Fuguet - Approbation du document

M. Guy LEFRAND

Le Mesnil-Fuguet.

M. Xavier HUBERT

Alors là nous sommes plus avancés, si l'on peut dire, et M. le Maire a souhaité prendre la parole. Sur le plan strictement procédural, nous avons à approuver le document, c'est-à-dire que l'arrêt du projet a été décidé déjà lors d'une précédente délibération, les personnes publiques associées ont été consultées et l'enquête publique a été réalisée. Il n'y a pas eu de remarques particulières. Dans la délibération, il est précisé que des habitants ont formulé une demande de classement de leur parcelle en zone constructible, ce qui est assez classique, et pour l'une d'entre elles, cela a été accepté. Quelques modifications de règlement ont été faites mais les observations ont été pour partie prises en compte et donc le projet est mûr pour être voté.

M. Guy LEFRAND

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Tout a été dit, effectivement. Les délibérations précédentes portaient sur des PLU en cours et nous, nous arrivons à la fin. Nous sommes contents. Je n'ai qu'une chose à dire : un grand merci aux gens de la commission d'urbanisme de la commune qui ont fait un excellent travail, car ce sont eux qui connaissent bien la commune. Cette délibération est l'aboutissement de la volonté du Conseil municipal du Mesnil-Fuguet de revoir son plan des sols qui datait de 1985 – cela date de vieux – et le fruit du travail de la commission d'urbanisme et du cabinet d'urbanisme Auddicé qui nous a accompagné avant la reprise par l'Agglomération et par EPN enfin. Je remercie aussi les services de l'Agglomération qui ont fait un excellent travail, qui ont permis la réalisation et la finalisation de ce document de six livrets de 100 pages. Je vous le montre. Je livre donc au PLUi de l'Agglomération notre PLU, un joli paquet bien ficelé bleu-blanc-rouge. Le Mesnil-Fuguet reste à votre disposition pour apporter son concours à l'élaboration du PLUi d'EPN si vous le souhaitez. Je vous remercie d'avoir voté favorablement cette délibération.

M. Guy LEFRAND

Attendez, elle n'est pas encore votée.

M. Michel DULONDEL

Je m'y attendais.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Dulondel. Effectivement, je crois que nous avons là la démonstration, pour ceux qui s'inquiétaient du PLUi, que ce n'est pas l'Agglomération, et encore moins son président, qui va aller voir parcelle par parcelle ce qui est constructible et ce qui ne l'est pas.

Chaque commune est responsable de son territoire et avance, avec une commission, avec des habitants, et l'Agglomération fait évidemment confiance, par définition, au maire et au conseil municipal de la commune pour élaborer son PLU. Le travail sera réalisé de la même façon au niveau du PLUi. Je n'aurais pas dû reprendre car, par conséquent, M. Dulondel veut à nouveau parler.

M. Michel DULONDEL

Le coût était de 10 000 €, j'en ai été pour 2 000 € de ma poche. J'ai transmis le PLU trop tard.

M. Guy LEFRAND

Attendez, vous avez 8 000 € sur 10 000 €, ce qui n'est pas mal. 80% de subventions, ce n'est pas mal.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est mieux qu'un fonds de concours !

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-APPROUVE le Plan local d'urbanisme de la commune du Mesnil-Fuguet, PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie du Mesnil-Fuguet et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans deux journaux locaux diffusés dans le département, INFORME que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la Mairie du Mesnil-Fuguet et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

21 - Élaboration du PLUi – Extension de la procédure aux communes qui ont intégré EPN au 1^{er} janvier 2018

M. Guy LEFRAND

Justement, puisque le PLUi ne fait plus débat aujourd'hui, nous allons continuer à en parler.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Cette délibération s'adresse principalement aux douze nouvelles communes qui nous ont rejoints depuis le 1^{er} janvier 2018. Il vous est proposé d'étendre le dispositif PLUi-HD à ces douze nouvelles communes. Je rappelle simplement qu'en juin 2015 le GEA avait pris la compétence PLUi, qu'en fin d'année 2015 nous avons pensé qu'il était opportun d'ajouter le volet Déplacements à ce PLUi, qui devenait PLUi-D. Lorsqu'au 1^{er} janvier 2017 les communes de l'ex CCPN nous ont rejoints, nous avons pensé qu'il fallait ajouter le volet Habitat à ce PLUi, qui devenait donc PLUi-HD. Et aujourd'hui, avec l'arrivée de douze nouvelles communes, nous vous proposons d'étendre ce PLUi à l'ensemble de notre nouveau territoire. Je crois que c'était essentiel, et il est utile que nous travaillions ensemble pour nous approprier l'ensemble de ce nouveau territoire.

La délibération comporte deux volets, un premier volet qui explique ce que je viens de dire pour étendre la procédure de PLUi-HD aux douze nouvelles communes et un deuxième volet qui réorganise les périmètres de concertation avec la population. Nous avons initialement fait neuf parties de notre territoire, il y en a donc une dixième. Sur les douze nouvelles communes qui nous rejoignent, neuf relèvent de l'ancien canton de Nonancourt ; vous voyez l'arc qui pourrait former une zone à part entière. La commune de Mouettes a naturellement rejoint les communes voisines, et puis nous avons proposé que Fontaine-sous-Jouy et Jouy-sur-Eure rejoignent les communes du plateau nord de l'agglomération.

Je voulais aussi vous préciser ou vous repréciser que les bureaux d'études ont été choisis et que le travail de concertation avec les élus, avec vous tous, commencera à partir de la mi-mars. Nous allons vous envoyer des invitations. Surtout, inscrivez-vous et inscrivez vos adjoints en charge de l'urbanisme pour que nous puissions dès la mi-mars travailler ensemble sur un certain nombre d'ateliers thématiques.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Pouchin.

M. Jacques POUCHIN

Pour Fontaine-sous-Jouy je vous avais envoyé un message vous demandant le changement de périmètre de P3 vers P4, pour aller vers Gauciel, Sassey avec lesquels nous partageons aussi le plan d'exposition au bruit de la Base 105. Cela nous semblait plus judicieux.

M. Guy LEFRAND

Aucun souci. Nous nous adaptons aux communes.

M. Xavier HUBERT

C'est possible, il faudrait dans ces cas-là, pour être cohérent, que Jouy-sur-Eure soit également sur cette même ligne et que les deux communes, Fontaine et Jouy, rejoignent le périmètre de Gauciel, Sassey et Huest.

M. Guy LEFRAND

Nous allons poser la question à Gilbert Noel.

M. Gilbert NOEL

Je suis tout à fait d'accord avec mon collègue de Fontaine-sous-Jouy. Nous avons plus d'affinités avec ces communes-là qu'avec les communes du plateau nord.

M. Xavier HUBERT

Il n'y a pas de difficultés. Nous pouvons donc considérer que les communes de Fontaine-sous-Jouy et de Jouy-sur-Eure rejoignent le périmètre 4 (Sassey, Gauciel, Huest, Fauville, Miserey et Boncourt).

M. Guy LEFRAND

D'où l'importance de cet amendement pris en compte par les services. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-PRESCRIT l'extension de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan de Déplacements Urbains et Programme Local de l'Habitat (PLUi-HD) engagée par le Grand Évreux Agglomération, par délibération du 16 décembre 2015, puis reprise par Évreux Portes de Normandie, par délibération du 11 avril 2017, à l'échelle de l'ensemble du territoire d'Évreux Portes de Normandie suite à l'extension de son périmètre et **APPROUVE** la modification des périmètres de concertation avec la population rendue nécessaire par l'extension de la procédure d'élaboration du PLUi-HD à l'échelle du territoire d'Évreux Portes de Normandie, comme ci-annexé.

22 - Rapport de situation en matière de développement durable

M. Guy LEFRAND

Un petit rapport concernant le développement durable.

M. Xavier HUBERT

Nous n'avons pas à voter mais à prendre acte de ce rapport de développement durable qui est joint à vos dossiers et qui est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants. Ce bilan est établi sous des angles différents, au regard de cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité,
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Au travers de ces cinq items, le rapport présent vous relate les actions qui sont menées par l'Agglomération. Certaines sont citées dans le rapport, je ne vais pas les citer toutes, mais il y a notamment le bus pour l'emploi, « 100 chances, 100 emplois », la gestion des déchets, avec par exemple la collecte des déchets amiantés, les bennes déchets verts, le Conseiller en énergie partagé etc. J'entends un brouhaha.

M. Guy LEFRAND

Ils ne vous écoutent plus.

M. Xavier HUBERT

Consultez ce rapport. Il convient d'en prendre acte.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas de demande de débat. Nous en prenons acte. Merci M. Hubert.

Le Conseil communautaire :

-PREND ACTE de la présentation du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable préalablement aux débats sur le projet de budget 2018.

23 - Transports scolaires - Intégration des services pour les communes rejoignant Évreux Portes de Normandie au 1er janvier 2018 - Avenant EPN/Région (à la convention signée entre le GEA et le Département de l'Eure en décembre 2016)

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Daniel DOUARD, M. BOREGGIO va nous présenter quelques délibérations sur le transport. Comme ces délibérations se ressemblent beaucoup les unes les autres, nous pourrions être relativement rapides. Nous en avons parlé en conférence des maires, il s'agit surtout de conventions qui ont permis, au 1^{er} janvier 2018, suite à l'arrivée des nouvelles communes, de continuer à fonctionner de manière à ce qu'aucun habitant ne voie ses transports notamment scolaires perturbés et à ce que ce soit transparent pour nos citoyens. M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président.

En effet, cette première délibération consiste à accepter que le Président puisse signer une convention avec la Région Normandie afin d'intégrer 11 nouvelles communes. Je dis bien 11 et non pas 12 puisque, pour la commune de Mouettes qui vient d'intégrer notre territoire au 1^{er} janvier et qui est en regroupement scolaire avec la commune de Mousseaux-Neuville, le transport scolaire était déjà assuré par EPN.

Les principales modifications de l'avenant que nous allons faire signer au Président porte sur la modification de la liste des communes intégrant EPN, la modification de la date de prise d'effet pour les modifications introduites par l'avenant n°2, l'intégration des montants de transfert de charges consécutive au transfert de la compétence Transport scolaire AOT pour les services relevant désormais de sa compétence sur la base de l'année scolaire 2017-2018, la modification des principes de neutralité financière fixés par la convention initiale pour intégrer les nouveaux circuits intégralement situés dans le ressort territorial d'EPN et pour lesquels la Région versera une compensation financière, et l'intégration des montants des droits de charge dus par EPN à la Région pour les élèves transportés par celle-ci. C'est tout simple.

M. Guy LEFRAND

Merci. Oui, c'est tout simple. C'est surtout que le législateur, dans sa grande sagesse, a décidé que le transport scolaire passerait du Département à la Région. Nous arrivons, nous, à l'Agglomération, en rang 2. Les transports intra-agglomération sont du ressort de l'Agglomération ; les transports extra-agglomération sont du ressort de la Région, voilà le principe de base. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant à la convention du 19 décembre 2016 à intervenir avec la Région Normandie pour l'intégration des nouveaux services relevant d'Évreux Portes de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2018 et la modification des flux financiers en raison des services dont EPN est appelé à reprendre lui-même l'exécution

24 - Transports scolaires - Exécution par EPN des services précédemment exécutés par le SITS du Plateau - Convention de délégation avec la Région Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Deuxième point, un autre avenant à signer. Cette fois, il s'agit du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (SITS) du Plateau, qui n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2018. Il était composé à l'origine de 10 communes dont 6 appartenant au périmètre d'EPN. Ces communes sont Aviron, Gauville-la-Campagne, Le Mesnil-Fuguet, Parville, Sacquenville et Saint Martin-la-Campagne. Là aussi, EPN pourrait reprendre l'exécution des services concernés par délégation de la Région pour la durée des marchés en vigueur, soit jusqu'en 2021. Jusqu'à cette date nous ne changerons rien au fonctionnement actuel pour ne perturber ni les familles ni les enfants qui prennent ces transports scolaires.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*-VALIDE la reprise de l'exécution des services de transport scolaire précédemment assurés par le SITS du Plateau par Évreux Portes de Normandie, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de délégation à intervenir avec la Région Normandie pour l'exécution de ces services.*

25 - Transports scolaires - Exécution par EPN des services précédemment exécutés par l'Intercommunalité Normandie Sud Eure - Convention de délégation avec la Région Normandie

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

On recommence avec d'autres communes. Cette fois nous nous intéressons aux communes qui viennent de l'Intercommunalité Normandie Sud Eure (INSE). Cela va être exactement la même chose pour elles. La Région ne voulant pas directement gérer ces services de transport scolaire propose le transfert à EPN pour la rentrée 2018-2019 et jusqu'à cette rentrée 2018-2019 nous ne changeons rien au fonctionnement habituel, EPN se substituant à l'INSE pour les prises en charge financière.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

*-VALIDE la reprise de l'exécution par Evreux Portes de Normandie des services de transport scolaire liés aux marchés SDRT 125 et 126 précédemment exécutés par l'Intercommunalité Normandie Sud Eure et à majorité d'élèves d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de délégation à intervenir avec la Région Normandie pour l'exécution des services concernés.*

26 - Transports scolaires - Poursuite des services scolaires assurés par l'Intercommunalité Normandie Sud Eure jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 - Convention de prestation de service avec l'INSE

M. Guy LEFRAND

Et la dernière délibération.

M. Sylvain BOREGGIO

Elle concerne la poursuite des services scolaires évoqués à l'instant pour les communes de l'INSE. Jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 il est proposé de ne rien modifier en matière de fonctionnement, de laisser les choses telles qu'elles étaient depuis la rentrée de septembre dernier et de nous substituer à l'INSE pour les reprises financières de cette compétence.

M. Guy LEFRAND

M. Nogarède ou Mme Hannoteaux.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. J'aurai une simple question : qui a le pouvoir de suspendre la circulation de ces transports scolaires pour cause d'intempéries ?

M. Sylvain BOREGGIO

C'est très simple : tout ce qui est de la compétence régionale appartient à la Région.

M. Guy LEFRAND

C'est la Région qui décide.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est la Région qui décide en premier rang. Comme nous agissons en rang 2 par délégation de la Région, il appartient d'abord à la Région de décider ou non d'assurer les transports scolaires.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette réponse précise. Je ne sais plus si nous avons voté. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de prestation de service entre l'Intercommunalité Normandie Sud Eure et Évreux Portes de Normandie pour l'exécution des services de transport scolaire de la compétence d'EPN et organisés par l'INSE ainsi que la prise en charge des accompagnants jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

27 - Plateforme Mobilité WIMOOV - Subvention de fonctionnement 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Bonsoir, mes chers collègues.

Il s'agit tout simplement du renouvellement de la subvention de la plateforme Mobilité d'EPN. Il convient d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et à verser cette subvention à hauteur de 130 K€, ce qui permettra à WIMOOV d'aller chercher l'équivalent en fonds européens, qui passe à 227 K€.

M. Guy LEFRAND

C'est une délibération classique. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-OCTROIE une subvention de 130 000 € à WIMOOV pour les différentes actions mobilité organisées sur le territoire, subvention qui sera reversée par des conventions de sous-traitance aux opérateurs mobilité, AUTORISE le président ou son représentant à SIGNER le cahier des charges, la convention à passer avec WIMOOV et les avenants éventuels à intervenir, PROCÈDE au versement échelonné des sommes afférentes selon les termes de la convention passée avec WIMOOV.

28 - SECOMILE - Droit commun – Évreux Navarre - Réhabilitation 162 logements LOC SAGER - Subvention communautaire - 650 000 €

M. Guy LEFRAND

En l'absence de M. BOURRELLIER, je vais vous présenter quelques délibérations concernant l'équilibre social et territorial de l'habitat.

Tout d'abord, la délibération n°28 appelle une subvention communautaire de 650 K€ pour la réhabilitation de 162 logements par la SECOMILE sur Évreux Navarre.

Vous le savez, je vous rappelle les conditions, nous intervenons sur les réhabilitations dans la ville d'Évreux plutôt que sur la construction neuve. Nous sommes donc parfaitement en phase avec les objectifs retenus notamment par les habitants.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-DÉCIDE d'accorder à la SECOMILE une subvention communautaire destinée à financer l'opération de réhabilitation restructuration de 162 logements sur le Quartier Prioritaire de la Ville « Navarre », d'un montant de 650 000 € représentant 10 % maximum du coût d'opération ; **DÉCIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :

○ 2018 : 20 % soit 130 000 €

○ 2019 : 30 % soit 195 000 €

○ 2020 : 50 % soit 325 000 € ; il est toutefois précisé que ce versement

du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération ; **DÉCIDE** la création d'une AP/CP.

29 - Droit Commun - Logement Familial de l'Eure - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent Construction de 10 logements individuels PLUS ZAC du Vallon Fleuri - Les Terrasses - Garanties d'emprunts CDC - 40 % - 484 057,60 €

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle des garanties d'emprunt à hauteur de 40%, à la demande de M. le Maire de Saint Sébastien, pour le Logement Familial de l'Eure et sur la construction de dix logements individuels de type PLUS.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-ACCORDE (moins une abstention) sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 210 144,00 euros souscrit par le Logement Familial de l'Eure auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation de 10 logements sociaux individuels PLUS sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent.

30 - Droit Commun - Logement Familial de l'Eure - Commune de Saint-Sébastien-de-Morsent ZAC du Vallon Fleuri - Les Terrasses - Construction de 10 logements individuels PLS Garantie d'emprunt CDC - 40 % - 509 298,40 €

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne une garantie d'emprunt à hauteur de 40% pour la construction, toujours à Saint Sébastien, de dix logements de type PLS.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cela avance dans le Vallon Fleuri.

Le Conseil communautaire :

-ACCORDE (moins une abstention) sa garantie à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 273 246,00 euros souscrit par le Logement Familial de l'Eure auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réalisation de 10 logements sociaux individuels PLS sur la ZAC du Vallon Fleuri à Saint Sébastien de Morsent.

31 - Droit commun - Évreux - SILOGE Réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine Garanties d'emprunts 20 % - CARSAT et CDC - 452 278 €

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle une garantie d'emprunt à hauteur de 20% pour la réhabilitation du logement-foyer qui appartient à la SILOGE et qui est géré, comme vous le savez, par le CCAS d'Évreux.

M. Silighini.

M. Gérard SILIGHINI

Excusez-moi, je reviens sur ce qui a été dit tout à l'heure sur la suspension des transports. La Préfecture ne joue-t-elle aucun rôle ? J'ai entendu que c'était la Région en premier lieu, puis l'Agglomération, mais il me semblait que, s'agissant de sécurité routière et d'intempéries, le Préfet était décisionnaire.

M. Guy LEFRAND

Le Préfet peut prendre un arrêté sur un territoire, l'État étant par définition au-dessus de la Région, mais sinon c'est de la compétence de la Région. Si la Région ne prend pas cet arrêté, l'État peut se substituer.

Le Conseil communautaire :

-DECIDE de garantir à hauteur de 20 % les emprunts contractés par SILOGE en vue de la réhabilitation de la Résidence Autonomie de la Madeleine à Évreux, sous réserve des décisions des autres co-garants, soit pour EPN une garantie de

- 240 000,00 € pour l'emprunt CARSAT,
- 53 278,00 € pour l'emprunt éco-prêt de la CDC
- 159 000,00 € pour l'emprunt Prêt PAM de la CDC.

32 - Accession sociale à la propriété - Logement Familial de l'Eure - Quartier Prioritaire de la Ville La Madeleine à Évreux - Le Clos des Rêveries - Subvention - 28 000 €

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec une subvention de 28 K€ pour le Logement Familial de l'Eure pour le Clos des Rêveries. Il s'agit d'une opération portant sur sept logements individuels. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-DÉCIDE de verser une subvention de 4 000 € par logement de l'opération le Clos des Rêveries rue de Rugby à Évreux, en vue de baisser le prix de vente pour les acquéreurs ; **OCTROIE** la subvention globale de 28 000 € au Logement Familial qui se chargera de la répercuter sur le prix de vente de chaque logement et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention qui sera passée avec le Logement Familial de l'Eure.

33 - Petite enfance - Règlement intérieur de la commission d'attribution des places – Désignation des représentants des territoires

M. Guy LEFRAND

La Petite Enfance, M. Royoux.

Ce n'est pas la peine d'éteindre le micro quand je vous donne la parole, M. Royoux.

M. Claude ROYOUX

Excusez-moi, M. le Président. Merci de me laisser la parole.

Mes chers collaborateurs, mes chers confrères, mes chers collègues.

M. Guy LEFRAND

Est-ce nous vos collaborateurs ?

M. Claude ROYOUX

La prise de compétence est effective depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit là de mettre en place le règlement intérieur et, plus précisément, de nommer les élus qui siégeront à la commission.

Si vous tournez la page, vous pouvez voir que cette commission se compose :

- du vice-président de l'EPN en charge de la Petite Enfance,
- du Conseiller en charge de la Petite Enfance qui vient d'être élu : Delphine PECQUEUX,
- d'un élu représentant la Ville d'Évreux : Karène BEAUVILLARD

Pourquoi de la Ville d'Évreux ? Tout d'abord parce que ce sont de très bonnes ambassadrices qui connaissent bien le terrain et, au prorata du nombre de places sur Évreux, je pense qu'il est nécessaire d'avoir deux élus de la Ville.

- d'un élu représentant du territoire du Sivu Libellule : Mme Florence VOLKAERT ;
- d'un élu représentant du territoire du Sivu Cigale : M. Guy LESELLIER ;
- d'un élu représentant du territoire du Sivom Cap Nord Est.

M. Bruno GROIZELEAU

Son nom, son nom !

M. Claude ROYOUX

Mme Catherine BENARD, pardonnez-moi.

M. le Président, passons-nous au vote ?

M. Guy LEFRAND

Attendez. Pour être bien précis, il y a dans cette délibération deux sujets. Tout d'abord la composition de la commission.

M. Claude ROYOUX

Oui, tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Merci d'être d'accord avec moi, M. Royoux.

La commission sera ainsi composée du vice-président, du Conseiller communautaire et de quatre élus.

Dans un deuxième temps, il y a la désignation, pour représenter chacun de ces territoires d'un élu, suite aux candidatures que nous avons reçues. Je tenais à bien préciser les choses. Il y a d'une part la composition précise de la commission et, d'autre part, les représentants que nous vous proposons. Avant de passer au vote, y a-t-il d'autres candidatures que celles qui ont été présentées là et qui ont été discutées avec les organisations représentatives ? Est-ce bon ? Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletins secrets puisqu'il y a des personnes nommément désignées ? Bon courage à celui qui va le demander. Nous faisons les choses proprement et juridiquement sérieusement.

M. Claude ROYOUX

Si vous le permettez, Francine MARAGLIANO avait demandé à être représentée aussi dans cette commission pour défendre le handicap. C'est soumis à discussion.

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas. Ce n'est pas venu à l'ordre du jour jusqu'à présent, ni au Bureau ni ailleurs. C'est bien, M. le Vice-président, mais il aurait été bien de le prévoir avant. Demandez-vous donc à ce qu'il y ait deux représentants de la Ville d'Évreux ou présentez-vous deux candidatures opposées ?

M. Claude ROYOUX

Un Conseiller en charge de la Petite Enfance : Delphine PECQUEUX ; un élu représentant de la Ville d'Évreux : Karène BEAUVILLARD.

M. Guy LEFRAND

Où insérez-vous Mme MARAGLIANO ?

M. Claude ROYOUX

Mme Maragliano, je pense que vous serez invitée à chaque commission pour défendre le handicap.

M. Guy LEFRAND

Mme Maragliano.

Mme Francine MARAGLIANO

Je suis complètement d'accord d'être invitée régulièrement à vos travaux. Merci d'avoir pensé à moi.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention : M. Hervé GILLES.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Moi aussi.

M. Guy LEFRAND

Et vous aussi, Mme Hannoteaux. Une autre abstention : Mme HANNOTEUX.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-ADOpte (moins deux abstentions) le règlement intérieur de la commission d'attribution des places dans les structures « petite enfance » et DÉSIGNE les membres de la commission d'attribution des places représentant les territoires, ainsi qu'il suit :

- pour le territoire de la ville d'Évreux : Mme Karène BEAUVILLARD
- pour le territoire du SIVU CIGALE : M. Guy LESELLIER
- pour le territoire du SIVU LIBELLULE : Mme Florence HAGUET-VOLKAERT
- pour le territoire du SIVOM CAP NORD EST : Mme Catherine BENARD

34 - Appel à projet de la région Normandie - Projet agro-environnemental et climatique 2018 - Candidature d'EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Bonsoir, chers collègues. Il s'agit d'un projet agro-environnemental et climatique. À la demande de la Région Normandie, il est proposé d'adhérer à un projet agro-environnemental et climatique ayant pour finalité d'améliorer les pratiques agricoles et de mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques permettant aux exploitants qui s'engagent de bénéficier de compensations. Ce projet est commun avec les structures d'animation des différents BAC voisins tels que le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE), le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) et le Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement de la Paquetterie (SEAP), dont certains ont des communes qui font partie d'EPN, et la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) qui portera le projet. Un comité de pilotage sera créé. Il vous est donc demandé d'autoriser le dépôt de la candidature d'Évreux Portes de Normandie à cet appel à projet en co-portage avec la CCPC, le SEPASE, le SIAEVE et le SEAP.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. C'est un beau dossier.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-AUTORISE le dépôt de la candidature d'Évreux Portes de Normandie à l'appel à projet agro-environnemental et climatique 2018 lancé par la Région Normandie, en co-portage avec la CCPC, le SEPASE, le SIAEVE et le SEAP, AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat à passer avec le SEPASE, le SIAEVE, le SEAP et la CCPC pour la réalisation de cette opération et AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre du PAEC.

35 - Direction Emploi d'EPN- Chargé de mission "Emploi-compétences" - Création de poste - Recrutement d'un agent contractuel

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle la création d'un poste et le recrutement d'un agent contractuel qui sera chargé de mission « Emploi-compétences ». Dans le cadre du développement économique et de l'emploi, nous avons fait le choix ensemble d'une politique ambitieuse, mais nous avons aussi besoin de mieux répondre aux besoins des entreprises sur la question RH et formation et également d'être au plus près de la population, c'est pourquoi nous vous proposons la création de ce poste.

L'agent sera notamment chargé d'accompagner la réponse aux besoins de recrutement des entreprises – et Dieu sait s'ils sont importants sur le secteur -, de fédérer un réseau local d'acteurs économiques et d'impulser et actionner des projets collectifs ciblés sur ce sujet. Il sera donc recruté pour un CDD d'une durée de 3 ans.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Est-ce un emploi de cadre A, B ou C ? Car la charge annuelle n'est pas la même.

M. Guy LEFRAND

Cadre B.

M. Michel DULONDEL

Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie. Voilà une bonne question qui a failli nous surprendre.

Le Conseil communautaire :

-DÉCIDE la création d'un emploi de chargé de mission Relations Entreprises à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Accompagner la réponse aux besoins de recrutement des entreprises ;
- Fédérer et animer un réseau local d'acteurs économiques pour une dynamique emploi,
- Impulser et actionner des projets collectifs ciblés
- Gestion administrative et financière,

DÉCIDE que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de **3 ans** compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°).

et **PRÉCISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée
- L'agent devra justifier d'une connaissance de l'environnement socio-économique du territoire Ébroïcien, d'une expérience dans les relations publiques et être en possession d'un diplôme de niveau II. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire des attachés territoriaux.

36 - Communes - Attribution de fonds de concours

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau, pour la délibération de la soirée, celle que vous attendez toutes et tous : les fonds de concours.

M. Bruno GROIZELEAU

Les fonds de concours...

M. Guy LEFRAND

Qui sont les heureux élus ce soir ?

M. Bruno GROIZELEAU

Nous n'avons pas encore voté notre budget, qui sera voté le 10 avril, mais nous avons le droit d'aller jusqu'à 25% du montant du budget primitif 2017. Je vous rappelle qu'il était de 1,7 M€. Nous pouvons donc aller jusqu'à 420 K€.

Voilà les heureux élus. Je vais vous faire grâce de toutes les délibérations, vous avez tous les montants. Cela va de 438,60 € pour le plus petit fonds de concours, qui est celui accordé à Boncourt pour l'acquisition d'un évier et d'un ballon d'eau chaude, à 273 794,15 € pour le plus gros fonds de concours, qui est celui accordé à la commune de La Couture Boussey pour la réhabilitation d'une friche industrielle pour y accueillir une maison de santé.

Le total des fonds de concours qui vous sont présentés ce soir est de 411 039,02 €.

M. Guy LEFRAND

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Il est rare qu'il y ait des votes contre là-dessus.

Le Conseil communautaire :

- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 300,46 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de mobilier scolaire,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 6 791,50 € à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition de jeux pour enfants à l'école maternelle,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 438,60 € à la commune de Boncourt pour l'acquisition d'un évier et d'un ballon d'eau chaude pour la mairie,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 747,24 € à la commune de Caugé pour le remplacement des buts de football du terrain sportif,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 605 € à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le remplacement des convecteurs communaux,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 773,50 € à la commune de Croth pour le remplacement des poteaux et bouches incendie,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 451,44 € à la commune de Croth pour l'acquisition de jeux pour l'école maternelle,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 530 € à la commune de Croth pour la modification de l'alimentation en eau du restaurant scolaire,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 1 000 € à la commune de Croth pour la rénovation du monument aux morts,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 820,35 € à la commune de Dardez pour le remplacement d'un poteau incendie,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 909 € à la commune de Dardez pour le remplacement des caches moineaux de la mairie,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 10 930,50 € à la commune d'Epieds pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 525 € à la commune d'Epieds pour la plantation d'arbres fruitiers,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 20 050 € à la commune d'Evreux pour l'acquisition d'un tractopelle,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 440 € à la commune de Fresney pour l'acquisition d'une armoire de sûreté,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 573,75 € à la commune de Garennes-sur-Eure pour la sécurisation des espaces scolaires,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 10 231,14 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour la réfection d'un bâtiment communal,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 56 006,82 € à la commune de Guichainville pour la reconversion d'un ancien atelier en salle d'activités,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 273 794,15 € à la commune de la Couture Boussey pour la réhabilitation d'une friche industrielle pour y accueillir une maison de santé,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 954,50 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'implantation de panneaux signalétiques,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 2 534,09 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour des travaux de sanitaires et la sécurisation des escaliers de la chaufferie du groupe scolaire,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 445,14 € à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour le remplacement d'une borne incendie,*
- DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 575,84 € à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour la construction d'un local technique,*

DÉCIDE le versement d'un fonds de concours de 4 611 € à la commune de Saint-Martin-la-Campagne pour la construction d'un lavoir,
et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

37 - Contractualisation - Convention Territoriale d'Exercice Concerté

M. Bruno GROIZELEAU

La délibération suivante concerne la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC). La loi NOTRe définit une nouvelle répartition des compétences entre les communes, intercommunalités, Départements et Régions. Conclue avec la Région et le Département, cette convention nous permet d'ouvrir le plus largement possible les possibilités de financement, en laissant au contrat de territoire le soin de définir les éventuels décroisements et cofinancements. En gros, cette convention que nous devons signer va nous permettre de débloquer notre contrat d'agglomération.

M. Guy LEFRAND

C'est juste un peu important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-VALIDE les termes de la Convention Territoriale d'Exercice Concerté (CTEC) et son annexe, qui définit les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets publics des territoires, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières respectives des signataires, en vue d'une contractualisation associant la Région et le Département de l'Eure au service des territoires et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante ci-annexée et ses éventuels avenants.

38 - Approbation des conditions générales de recours à la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie agissant au titre de sa compétence centrale d'achats

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant : la centrale d'achats.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous avons voté la prise de cette compétence en 2017. Il faut maintenant la mettre en marche.

M. Guy LEFRAND

Non, non. En route, si vous voulez.

M. Bruno GROIZELEAU

Alors, en route. Nous devons approuver les conditions générales de recours à la Communauté d'Agglomération au titre de cette compétence Centrale d'achats. Je précise qu'une réunion est prévue vendredi matin avec l'ensemble des secrétaires de mairie pour leur présenter justement cette convention.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Cela va nous permettre de faire des marchés auxquels vous pourrez adhérer en cours de route, sans être forcément adhérent au départ, et d'aller au-delà de ce que fait l'UGAP et d'aller notamment sur de la recherche de mutualisation des services.

M. Bruno GROIZELEAU

Le premier marché, par exemple, portera sur les extincteurs.

M. Guy LEFRAND

C'est important.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-APPROUVE les "Conditions générales de recours à la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie agissant au titre de sa compétence Centrale d'achats" et **AUTORISE** le président à **SIGNER** ces "Conditions générales de recours à la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie agissant au titre de sa compétence Centrale d'achats"

39 - Attributions de compensation provisoires 2018

M. Guy LEFRAND

Viennent ensuite les attributions de compensation 2018 dont nous avons longuement parlé en conférence des maires.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce sont les attributions de compensation provisoires 2018, comme je vous l'ai expliqué lors de la conférence des maires, puisque le calcul est en cours pour tout ce qui concerne la Petite Enfance et que, pour les nouvelles communes, le calcul sera présenté par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la partie Voirie. Vous avez donc à voter ces attributions de compensation provisoires.

J'en profite pour vous signaler que certaines communes ont reçu de Bruno Groizeleau, vice-président, un courrier.

M. Guy LEFRAND

Attention, c'est important.

M. Bruno GROIZELEAU

Pour les communes débitrices, c'est-à-dire celles qui devaient verser à l'Agglomération un montant, ce montant porté sur l'appel est le même que celui de 2017. Or, il a été décidé pour ces communes-là, pour qu'elles ne soient plus débitrices, de diminuer de 50% ce montant pour l'année 2018 et de ne plus les faire payer en 2019. Donc, cette lettre a été envoyée avant la délibération de ce soir, elle est caduque, et une nouvelle lettre partira pour vous donner un nouvel échéancier. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Guy LEFRAND

Surtout ne payez pas celle-là.

M. Bruno GROIZELEAU

Non, ne payez pas.

M. Guy LEFRAND

C'est important.

M. Sylvain BOREGGIO

À moins de vouloir faire un don.

M. Guy LEFRAND

Oui, nous pouvons accepter des dons mais, bon, par les temps qui courent...

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

-DÉCIDE la diminution de 50% des contributions nettes des communes concernées suivant le tableau annexé, **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles telles qu'elles figurent en annexe, **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres, et **PROCÈDE** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12e.

40 - Emprunts à risque – Recours au fonds de soutien aux collectivités territoriales

M. Guy LEFRAND

Dernier sujet : le recours au fonds de soutien aux collectivités.

M. Bruno GROIZELEAU

Le dernier sujet porte sur le recours au fonds de soutien aux collectivités de l'État pour les emprunts à risque. En 2014, nous avons quatre prêts risqués.

Nous en avons encore deux l'an dernier. Nous avons réussi à sortir de l'un de ces deux prêts grâce à un bon prêt consolidé. Il en reste un, donc nous participons à ce fonds de soutien d'une durée de trois ans. Qu'on l'utilise ou non, il faut le demander à la Préfecture.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

-SOLLICITE la reconduction du dispositif dérogatoire pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt numéro MPH515011EUR001 (fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi de finances initiale pour 2014 en faveur des collectivités territoriales ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque).

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voulais prendre la parole deux secondes pour renouveler les remerciements que j'ai pu exprimer lors de la conférence des maires au service Voirie pour le travail qu'ils ont fait pendant la période d'intempéries que nous avons connue et pour son efficacité en matière d'entretien. Excusez-moi, Mme Coulong, j'ai failli remercier Michel à votre place. Vous remercieriez vos services car ils ont été vraiment très efficaces, même dans les communes les plus éloignées d'Évreux. Il faut saluer le travail qu'ils ont fait.

M. Guy LEFRAND

Absolument, et cela a été dit et rappelé. Mes chers collègues, avant que nous allions prendre le verre de l'amitié et nous restaurer, j'ai encore une demande de prise de parole. C'est Mme Hannoteaux.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais revenir sur la délibération n°35 concernant le cadre d'emploi de la personne que nous allons recruter à la direction Emploi d'EPN. C'est bien un emploi de catégorie A. Je viens de relire la délibération et ce n'est pas un emploi de catégorie C mais de catégorie A.

M. Guy LEFRAND

Personne n'avait parlé de C.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

B, pardon, excusez-moi.

M. Guy LEFRAND

Les services nous ont dit B.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

C'est écrit A.

M. Guy LEFRAND

Si c'est A, très bien. Je vous remercie de cette précision. Et M. Dulondel, décidément très en verve ce soir.

M. Michel DULONDEL

Je tenais à montrer à tout le monde l'avis des sommes à payer que j'ai reçu de M. Groizeleau, et je le remercie car il était de 13 195 € et depuis quelques instants il est de la moitié.

M. Guy LEFRAND

C'est cela.

M. Michel DULONDEL

Merci.

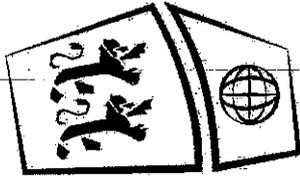
M. Bruno GROIZELEAU

Vous venez rapidement de récupérer les 2 000 € que vous aviez payés tout à l'heure.

M. Guy LEFRAND

Je vous propose de nous retrouver derrière. Merci pour tout, mes chers collègues.

La séance est levée à 20 heures.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 6 MARS 2018

•••
COMPTE RENDU

PRESENTS :

Monsieur Sylvain Boreggio, Monsieur Michel Cochon, Monsieur Max Confais, Madame Rosine Coulong, Monsieur Guy Dossang, Monsieur Daniel Douard, Monsieur Xavier Hubert, Monsieur Guy Lefrand, Monsieur Michel Molina, Monsieur Rémi Priez, Monsieur Claude Royoux.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Stéphanie Auger, Monsieur Ludovic Bourrellier, Monsieur Mohamed Derrar, Monsieur Driss Ettazaoui, Monsieur Nicolas Gavard-Gongallud, Monsieur Bruno Groizeleau, Monsieur Arnaud Mabire, Madame Delphine Pecqueux.

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **FIXE** les tarifs annuels des abonnements à l'eau potable appliqués en 2018 selon les diamètres de compteurs (compteurs actifs et compteurs fermés), tarifs applicables sur l'ensemble du territoire EPN selon tableaux annexés – tarifs identiques aux tarifs 2017 (*le 19 décembre 2017, le Conseil communautaire n'avait fixé que les tarifs des branchements de diamètre 15. La présente délibération prend donc en compte tous les diamètres mais également les branchements des communes qui viennent d'intégrer EPN au 1^{er} janvier 2018*).

☞ **DESIGNE** Monsieur Christophe ALORY, en qualité de Délégué d'Evreux Portes de Normandie au Syndicat mixte EPN/CCPC (avec l'intégration de douze nouvelles communes au 1^{er} janvier 2018, la population d'EPN est passée de 105 654 - chiffre de référence à la création du syndicat mixte en 2017 - à 115 563. EPN a donc passé une tranche de 10 000 habitants, ce qui nécessite, conformément aux statuts du syndicat mixte, la désignation d'un délégué supplémentaire. Ce qui porte le nombre de délégués d'EPN à 15 délégués, la CCPC en comptant 5).

Tarifs H. T. annuels des abonnements à l'eau potable appliqués en 2018 selon les diamètres de compteurs

1 Secteurs en délégation de service public

Commune de Mousseaux Neuville

Mousseaux Neuville	Part fixe Ø 15 mm (collectivité) en €/an
	8,38

Secteur Syndicat d'Adduction d'Eau de la Vallée de l'Eure (S.I.A.E.V.E.)

Communes	Part fixe (collectivité) en €/HT/an
Croth	10,52
Garennes sur Eure	
L'Habit	
La Couture Bousse	
Mouettes	

2 Secteurs hors délégation de service public

Secteur Syndicat Eau Assainissement de la Paquetterie (SAEP Paquetterie)

Communes	Part fixe (collectivité) en €/HT/an
Courdemanche	32,00
Illiers l'Evêque	
Marcilly sur Eure	
Mesnil sur l'Estrée	
Saint Germain sur Avre	
Saint Laurent des Bois	

Secteur Syndicat d'Eau Potable d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure (SEPASE)

Communes	Part fixe (collectivité) en €HT/an
Acon	50,00
Droisy	50,00

Communes en régie

Communes	Part fixe par Ø (collectivité) en €HT/an		
	Ø 15mm	Ø 20mm	Ø 25mm
Bois le Roi	14,00	19,00	25,50
Muzy	48,13	48,13	48,13
Prey	24,00	24,00	24,00

Secteur Seine Normandie Agglomération (S.N.A.)

Communes	Part fixe (collectivité) en €HT/an
Fontaine sous Jouy	29,325
Jouy sur Eure	

Secteur Ex-Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Plateau de Saint-André (S.A.E.P.P.D.)

Communes concernées :

Bretagnolles, Champigny la Futelaye, Chavigny Bailleul, Coudres, Epieds, Foucrainville, Fresney, Grosseuvre, Jumelles, La Baronnie, La Forêt du Parc, Les Authieux, Lignerolles, Marcilly la Campagne, Moisville, Saint André de l'Eure, Saint Germain de Fresney, Serez

Tarifs pour les branchements actifs

Communes	Part fixe par Ø (collectivité) en €HT/an	
	De Ø 15mm à Ø 20mm	De Ø 30mm au Ø200mm
	29.38	37.91

Secteur Ex-Grand Evreux Agglomération

Communes concernées :

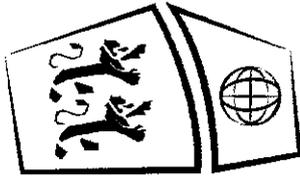
Angerville-la-Campagne, Arnières-sur-Iton, Aviron, Boncourt, Caugé, Cierrey, Dardez, Emalleville, Evreux, Fauville, Gauciel, Gauville-La-Campagne, Gravigny, Guichainville, Huest, Irreville, La Chapelle-du-Bois-des-Faulx, La Trinité, Le Boulay-Morin, Le Mesnil-Fuguet, Le Plessis-Grohan, Le Val-David, Le Vieil Evreux, Les Baux-Sainte-Croix, Les Ventres, Miserey, Normanville, Parville, Reuilly, Sacquenville, Saint-Germain-des-Angles, Saint-Luc, Saint-Martin-la-Campagne, Saint-Sébastien-de-Morsent, Saint-Vigor, Sassey, Tourneville.

Tarifs pour les branchements actifs

	Part fixe par Ø (collectivité) en €HT/an									
	Ø 15 mm	Ø 20 mm	Ø 30 mm	Ø 40 mm	Ø 60 mm	Ø 80 mm	Ø 100 mm	Ø 150 mm	Ø 200 mm	
Communes	55,52	109,97	171,71	232,06	490,03	550,00	650,00	750,00	917,51	

Tarifs pour les branchements fermés

	Part fixe par Ø (collectivité) en €HT/an									
	Ø 15 mm	Ø 20 mm	Ø 30 mm	Ø 40 mm	Ø 60 mm	Ø 80 mm	Ø 100 mm	Ø 150 mm	Ø 200 mm	
Communes	27,76	49,49	85,86	116,03	245,02	275,00	325,00	375,00	458,76	



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 27 MARS 2018

•••
COMPTE RENDU

PRESENTS :

Madame Stéphanie Auger, Monsieur Sylvain Boreggio, Monsieur Michel Cochon, Monsieur Max Confais, Madame Rosine Coulong, Monsieur Mohamed Derrar, Monsieur Guy Dossang, Monsieur Daniel Douard, Monsieur Driss Ettazaoui, Monsieur Bruno Groizeleau, Monsieur Xavier Hubert, Monsieur Guy Lefrand, Monsieur Arnaud Mabire, Monsieur Michel Molina, Madame Delphine Pecqueux, Monsieur Claude Royoux.

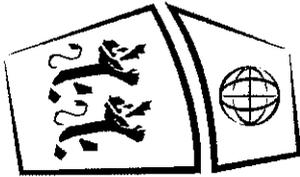
ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Ludovic Bourrellier, Monsieur Nicolas Gavard-Gongallud, Monsieur Rémi Priez.

DELIBERATION DU BUREAU PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **ANNULE** la délibération n°19 du conseil communautaire du 17 octobre 2017 et **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 034 878 euros souscrit par le LOGEMENT FAMILIAL de l'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce Prêt constitué de deux Lignes du Prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA d'une résidence Habitat Jeunes de 69 logements située rue Jules Janin/rue Lépouzé à Evreux (*Le Logement Familial de l'Eure a, depuis la délibération du 17 octobre dernier, été contraint de solliciter une garantie complémentaire de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social, ce qui a eu pour effet l'annulation du contrat de prêt initial et l'émission d'un nouveau contrat de prêt, signé en février 2018, avec une garantie CGLLS accordée le 22 janvier 2018. Les caractéristiques financières des emprunts et le montant de garantie EPN ne sont pas modifiés. Toutefois il est nécessaire de régulariser la délibération EPN au regard de la date de signature du nouveau contrat de prêt.*)



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 MARS 2018

EXTRAIT DU COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-huit, le 27 MARS, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 21 mars 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.
Monsieur PRIEZ Rémi, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M FEUVRAIS Martial, M GANTIER François, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M JENNAT Daniel, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Héléne, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Cédric, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour, M WALASZEK Jean-Pierre, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALLANO Jean-Claude, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEBARBIER Stéphanie, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, M NOEL Gilbert, Mme PECQUEUX Delphine, M POUCHIN Jacques, Mme ROUVEIX Michèle,
Monsieur MAUCOLIN Bertrand suppléant(e) de Monsieur BARRAL Fernand, Monsieur FOLLIN Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur BEHAR Claude, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Madame DAUPHIN-HENNEQUEZ Françoise suppléant(e) de Monsieur SIMON Stéphane, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques.

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Monsieur Mohammed BENTALHA a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Michel DULONDEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre WALASZEK, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Monsieur Robin FRERET a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Arnaud MABIRE, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Clarisse JUIN a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Madame Karène

BEAUVILLARD, Monsieur Serge MASSON a donné pouvoir à Madame Michelle SAMSON, Madame Anaïs MORDRET a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Guy DOSSANG, Madame Camille TUBIANA a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel CAMOIN, Monsieur Pascal VINÉ a donné pouvoir à Monsieur Ollivier LEPINTEUR, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Monsieur Fouade GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI

ABSENTS NON REPRESENTES :

Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame KONTE Maryata, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Monsieur RANGER Michel, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame DIOUKHANÉ Coumba, Monsieur HERVIEU Joël.

DELIBERATIONS

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** le procès-verbal littéral de la séance en date du 20 février 2018

☞ **APPROUVE** les termes du rapport sur les actions entreprises par la Communauté d'agglomération à la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Normandie, figurant dans le rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération « Grand Evreux Agglomération » pour les exercices 2010 et suivants,

☞ **DESIGNE** M. Jean-Pierre GATINES et Mme Rosine COULONG en qualité de représentants titulaires et Monsieur Marceau WILMART en qualité de représentant suppléant d'Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE).

☞ **CEDE** à la société de Monsieur François LOPES (entreprise artisanale spécialisée dans les travaux de peinture, revêtement et vitrerie) ou toute société qu'elle se substituera à la condition que Monsieur François Lopes en soit le gérant, une partie de la parcelle XA 121 du Parc d'activités du Long Buisson 2 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 1 000 m² de la parcelle XA 121 au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA sur prix total, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

☞ **DECIDE**, dans le cadre du projet de lotissement à réaliser par la SASV Imnoma (14 lots à bâtir), rue des Pêcheurs au Vieil Evreux, la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune du Vieil Evreux et la SASV IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

☞ **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable menée dans le cadre de la création de la Zone d'Aménagement Concerté de la Cité Lafayette et **AUTORISE** le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

Bilan de la concertation

*Dans le respect de cette délibération, **une réunion publique** s'est déroulée le 19 octobre 2017 à l'amicale laïque du quartier Saint Michel à Evreux à proximité immédiate de la Cité Lafayette en présence de plus de 130 personnes. Evreux Portes de Normandie avait déjà, au préalable, organisé deux réunions publiques le 9 septembre 2015 pour la présentation de la phase diagnostic et le 2 mars 2016 pour la présentation des scénarios d'aménagement. Evreux Portes de Normandie a également présenté l'avancée des études aux propriétaires occupants de la Cité.*

D'autres modalités de concertation ont été mises en œuvre :

- **parution d'un article dans le magazine d'information** de l'agglomération (n° 4 du dernier trimestre 2017) ;
- **A compter du 13 septembre 2017 : mise à disposition du public d'un registre de concertation ainsi que des supports en format papier des études préalables** au siège de l'agglomération, à la mairie d'Evreux et à la mairie annexe du quartier Saint Michel. Le dossier mis à disposition a été complété, à compter du 23 octobre 2017, par l'Etude Faune/Flore finalisée fin septembre 2017 et de l'Etude d'Impact livrée début octobre 2017, puis à partir de 2 janvier 2018 de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale publié le 26 décembre 2017 sur le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement ;
- **publication d'un encart sur le site internet d'Evreux Portes de Normandie** le 13 septembre 2017 ;
- **A compter du 13 septembre 2017 : mise en ligne sur le site internet de l'agglomération des études préalables, en format téléchargeable** ; complété à compter du 23 octobre 2017 par la mise en ligne sur le site internet de l'agglomération de l'Etude Faune/Flore et de l'Etude d'Impact, puis à partir de 2 janvier 2018 de l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale publié le 26 décembre 2017 sur le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement

Le rapport d'évaluation des incidences du projet sur l'environnement ainsi que l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale ont été transmis à la commune d'Evreux qui a rendu un avis favorable par délibération du conseil municipal du 5 février 2018.

Aucune remarque n'a été formulée sur les registres. Le projet a toutefois mobilisé les habitants compte tenu notamment de leur participation aux réunions publiques et par la consultation des pages internet dédiées. Le bilan de la concertation annexé à la présente délibération fait ressortir les points suivants :

- *Les modalités de concertation délibérées ont été respectées par EPN ;*
- *Les mesures de concertation mises en œuvre ont permis de mener une concertation effective et constante avec la population ;*
- *Cette concertation a permis à la population d'appréhender et comprendre les objectifs et les caractéristiques principales du projet de requalification de la Cité Lafayette ;*
- *Les objectifs poursuivis par la collectivité et grands principes du dossier de création de la ZAC Cité Lafayette ne sont pas remis en cause tant par les habitants que par les derniers occupants de la Cité et la requalification est même souhaitée par la majorité d'entre eux pour mettre fin le plus tôt possible à la dégradation de cette copropriété;*
- *Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants notamment quant à la qualité urbaine de l'opération, à la préservation des espaces naturels et de la trame forestière et à l'insertion paysagère des constructions. A ce titre, le projet envisagé par l'agglomération propose une densification mesurée d'une centaine de logements seulement supplémentaire par rapport à l'existant et permet de garder le caractère boisé du site avec le maintien de la trame viaire existante et la sauvegarde de plus de 400 arbres de haute tige.*

- **ACCORDE** à la SILOGE, une subvention destinée à financer les travaux d'amélioration thermique et technique des 40 logements collectifs rue du Val Fleuri, quartier de Nétreville, d'un montant de 119 888 €, représentant 10% du coût d'opération, sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2018, **DECIDE** le versement de la subvention sur plusieurs exercices budgétaires selon le calendrier ci-après :

- 2018 : 50 % soit 59 944 €
- 2019 : 50 % soit 59 944 € ;

il est toutefois précisé que ce versement du solde de la subvention sera réajusté selon le coût réel de fin d'opération, si celui-ci est inférieur à celui mentionné dans la présente délibération et **DECIDE** la création d'une AP/CP.

- **DECIDE** la création d'un emploi de chargé de mission PLUi-HD, à compter du 1^{er} avril 2018, à temps complet pour une durée de 35 heures hebdomadaires, pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Assurer le suivi de la procédure PLUiHD ;
- Assister le référent SCoT dans la réalisation en régie des documents constitutifs du SCoT, sur la base des études produites ou externalisées ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des procédures d'évolution des documents d'urbanisme des communes de l'agglomération ;
- Assurer la mise en place et le suivi d'outils visant à promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, notamment à travers l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- Participer à la coordination avec les autres démarches d'études en cours (PCAET...) ;
- Assurer le suivi du PLUiHD à l'issue de son élaboration.

DECIDE que cet emploi pourra être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A) recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions exercées (article 3-3-2°), **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans la réalisation du PLUID et du SCOT ainsi qu'une connaissance en aménagement du territoire et projets d'aménagement urbains. De plus il devra être en possession d'un diplôme de niveau II minimum. Ainsi, sa rémunération sera celle afférente au grade d'Attaché territorial, eu égard aux missions citées supra.

- **DEBAT** des Orientations budgétaires 2018, avant le vote du Budget primitif 2018.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

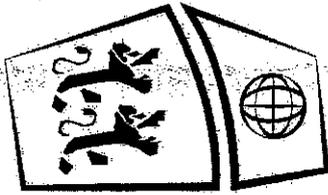
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

**ARRETE DE DELEGATION
DE FONCTION ET DE SIGNATURE
à Madame Delphine PECQUEUX**

**LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Delphine PECQUEUX, conseillère communautaire membre du Bureau, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à la **GESTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE**, à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Madame Delphine PECQUEUX reçoit délégation de signature :

- pour tous documents administratifs relatifs à ce domaine de compétence,
- pour tous courriers à l'attention des maires, des différents partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie.

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mme Delphine PECQUEUX devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... **2.0. MARS 2018**

Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



Fait à Evreux, le 6 mars 2018

Guy LEFRAND

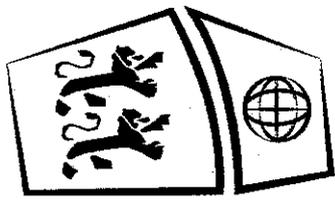
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Nicolas LEVILLAIN

LE PRÉSIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **M. Nicolas LEVILLAIN**, Directeur de l'Urbanisme Opérationnel d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ l'ensemble des documents de procédure pour les marchés publics dits "simplifiés" (compris entre 25 000 € HT et 89 999 € H.T) de la Direction

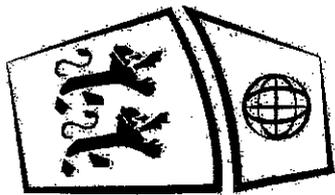
Article 2 : M. LEVILLAIN aura également délégation de signature pour les actes ci-dessus de la Direction Planification stratégique et Mobilités, durant la période où il assurera l'intérim de cette Direction après le départ de M. HELLEU.

Article 3 : M. LEVILLAIN devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 19 janvier 2018



Guy LEFRAND



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. THOMAS CAYTAN

LE PRÉSIDENT
D'ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, pour son domaine de responsabilité, à **M. Thomas CAYTAN**, Responsable du service Assainissement non collectif d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les contrôles techniques : réalisation, fonctionnement, diagnostic initial, diagnostic dans le cadre des cessions
- ▶ les attestations de conformité des projets d'assainissement
- ▶ les courriers de transmission de l'ensemble des contrôles effectués
- ▶ les ordres de service des marchés publics du service

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas CAYTAN, la présente délégation est confiée à M. Olivier BOUCRY, sous-directeur Exploitation « Petit cycle de l'Eau » ou à M. Rémi FILALI, Directeur du Cycle de l'Eau.

Article 3 : M. CAYTAN devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 6 février 2018



Guy LEFRAND

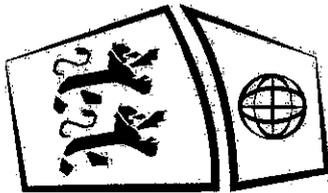
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Arrêté d'abrogation n°2018-01-18
Régie de recettes n°1007
« Redevance Assainissement non collectif »

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 Avril 2014 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23.01.2018

DECIDE

ARTICLE 1 : La régie de recettes n°1007, ayant pour objet l'encaissement de la redevance Assainissement non collectif, est abrogée ;

ARTICLE 2 : Le Président de Evreux Portes de Normandie et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 : Cette décision aura effet à compter de ce jour ;

ARTICLE 4 : Le Président de Evreux Portes de Normandie certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera :

- ◇ Transmise au Comptable de la Collectivité
- ◇ Transmise au représentant de l'État
- ◇ Notifiée aux intéressés

Fait à Evreux, le 15 Janvier 2018

Le Trésorier Municipal

23/01/2018
P IP CH. GRAVEL

Thierry PROUVOST-AUBIER

Le Président



Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL





ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Arrêté Constitutif n° n°OD-2018-01-29

Régie de recettes n°

10--

**« Salon des acteurs de
l'eau »**

Budget n° 00101

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 Avril 2014 autorisant le Président à créer des régies communautaires en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du *30 Janvier 2018*

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes auprès de la Direction Cycle de l'Eau de l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, ayant pour objet l'encaissement des produits précisés dans l'Article 4.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à l'Agglomération Evreux Portes de Normandie, 9 Rue Voltaire, 27000 EVREUX.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du 1^{er} Janvier au 31 Décembre.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

- Vente de repas le jour de l'évènement.

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Numéraire,
- 2° : Chèques bancaires.

ARTICLE 6 - La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée le jour du déroulement du salon.

ARTICLE 7 - Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €.

ARTICLE 9 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8, au minimum une fois par mois et lors de sa sortie de fonction.

ARTICLE 10 - Le régisseur verse auprès du Trésor Municipal la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Les mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14 - Le Président d'Evreux Portes de Normandie et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Evreux, le 29 Janvier 2018,



Le Trésorier Municipal

30 janvier 2018

Thierry PROUVOST-AUBIER

PIP CH. GRAVEL

Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 5 FEV. 2018

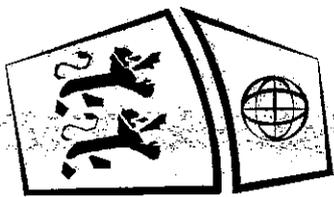
Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Avenant constitutif n° OD-2018-03-22

Régie d'avance n° 1003

« P.L.I.E »

Budget Principal n° 00100

VU le décret 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66-850 du 15 Novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

VU les articles R1617-1 à R 1617-18 du CGCT relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 Janvier 2017 déléguant au Président la création des régies comptables ;

VU l'arrêté constitutif du 11 janvier 2017, qu'il convient de modifier ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17/01/2017

ARRETE

ARTICLE 1 : Il convient de modifier l'article 01 de l'Arrêté Constitutif, en date du 11 janvier 2017, comme suit :

Il est institué auprès d'Evreux Portes de Normandie, une régie d'avances destinée :

- A faciliter l'accès à l'emploi des participants du PLIE par une prise en charge d'une partie ou totalité des coûts induits par le parcours d'insertion, ces frais concernent :
 - Frais de transport (bus, train, métro, essence et tout ce qui s'y affère),
 - Frais d'hébergement,
 - Frais d'alimentation,
 - Location de cyclo, vélo, voiture,
 - Location de matériel tel que l'outillage,
 - Vêtements spécifiques exigés par l'organisme de formation ou l'entreprise,
 - Tous types de réparations et de maintenance sur le véhicule permettant au bénéficiaire de se déplacer jusqu'à la formation ou le rendez-vous avec l'entreprise,
 - Titre de séjour dans le cadre où le bénéficiaire remplit tous les critères d'éligibilité au PLIE,
 - Les timbres fiscaux,
 - Traduction de diplôme permettant une reconnaissance des compétences, des diplômes d'un autre pays vers la France,
 - Frais de garde,
 - Frais liés à la présentation générale en vue d'un entretien d'embauche (coiffure / Rasage et Vêtements professionnels).

Sur le lieu du déroulement de l'action.

- A régler les dépenses occasionnées par l'accueil des partenaires ou entreprises de l'équipe de la Direction Emploi et des services telles que :
 - Frais de repas,

- Frais d'alimentation pour tout événement lié aux missions confiées (achat café, thé, gobelets, cuillères à café...)

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'acte constitutif restent inchangés.

ARTICLE 3 : Cette décision aura effet à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : Le Président d'Évreux Portes de Normandie et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : Le Président d'Évreux Portes de Normandie certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera :

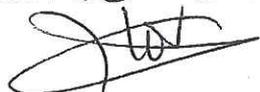
- ◇ Transmise au Comptable de la Collectivité
- ◇ Transmise au représentant de l'État
- ◇ Transmise aux régisseurs titulaires et mandataire suppléant

Fait à Évreux, le 22 - 03 - 2018

28/03/2018

LE TRESORIER PRINCIPAL

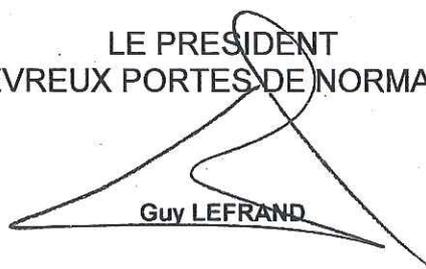
PIP Christine GRAVEL



Thierry PROUVOST-AUBIER



LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE



Guy LEFRAND

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

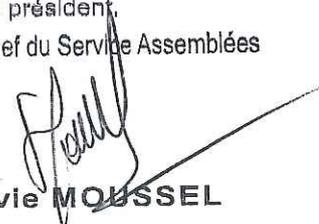
Acte certifié exécutoire le :

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 3 AVR... 2018

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées

Sylvie MOUSSEL